

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaients présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUIER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelynne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafrayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (THÉMINETTES) Caron Laurent. (LACAPPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (GORSSES) Amadiou Eric

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; PUECH FALGUIERES Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL).

Pouvoirs :

(CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyroles-Pley Dominique ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysses-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ;

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (TERROU) Moncany Didier ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (FOURMAGNAC) Tiegna Hugnette ; (CARDAILLAC) Picard Sophie.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 79
Nombre de votants : 91 (79 + 12 pouvoirs)	Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 2

Délibération n°089_2026

ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 mai 2026. Désignation du secrétaire de séance.

Annexe : Procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 mai 2026

Après avoir désigné le secrétaire de séance, l'approbation de la séance du 12 mai 2026 est proposée au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE DESIGNER** Jean LAPORTE en tant que secrétaire de séance,
- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 mai 2026.

AR Prefecture

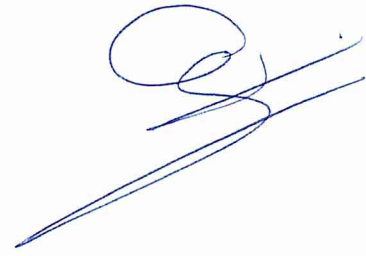
046-200067361-20260716-089_2026-DE
Reçu le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le

16 JUIL. 2026

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUIL. 2026
et publié le

Le Président,
Vincent LABARTHE



Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafrayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (GORSSES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparra Aurélien ; (LABATHUDE) Fouragnan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (THÉMINETTES) Caron Laurent. CAMBURAT) Poussardin Christian ;

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; PUECH FALGUIERES Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL).

Pouvoirs :

(CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moyset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal.

Excusés ou absents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOUBRY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayssie Benjamin ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 82
Nombre de votants : 94 (82 + 12 pouvoirs)	Pour : 90 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 1

Délibération n°090_2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Désignations au sein des Commissions Thématiques pour les Communes de FIGEAC, SAINT-CIRGUES et SAINT-BRESSOU. Désignation des représentants du GRAND - FIGEAC au Comité de pilotage des Voies navigables du Lot et à la conférence ZAN.

Annexe : Compositions des commissions thématiques et territoriales

Les Commissions Communautaires thématiques et territoriales ont été créées et la composition de celles-ci a été déterminée par délibération du Conseil Communautaire n° 051_2026 du 14 avril 2026. Le Conseil Communautaire a par ailleurs procédé aux désignations de ses représentants dans les organismes extérieurs.

Suite à des modifications demandées par les Communes au sein des Commissions et de la nécessité de désigner des représentants dans certains comités de pilotage, il est proposé au Conseil Communautaire de **procéder à la prise en compte de ces modifications ou de la désignation de nouveaux représentants.**

En ce qui concerne le **mode de scrutin pour ces désignations**, l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. »

Ces dispositions sont transposables aux établissements publics de coopération intercommunale en vertu de l'article L5211-1 du CGCT.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer, préalablement aux désignations (modificatives ou nouvelles), à l'unanimité afin que l'ensemble des désignations au sein des commissions communautaires et des comités de pilotages ci-après, objet de la présente délibération, soit effectué au scrutin ordinaire. Cette disposition deviendrait inutile si une seule candidature était proposée pour chaque poste.

➤ **Composition des commissions thématiques**

À la suite des désignations des élus de la Commune de **FIGEAC**, il convient de modifier comme suit la représentation au sein des Commissions thématiques :

PROPOSITIONS DE LA COMMUNE DE FIGEAC		
COMMISSION	REPRÉSENTANT ACTUEL	NOUVEAU REPRÉSENTANT
Habitat - Aménagement (numérique, cœurs de villages) Politiques contractuelles	M. David BOULBES	Mme Colette LAVAYSSIERE

➤ **Composition des commissions thématiques**

À la suite des désignations des élus de la Commune de **SAINT-CIRGUES**, il convient de modifier comme suit la représentation au sein des Commissions thématiques :

PROPOSITIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-CIRGUES		
COMMISSION	REPRÉSENTANT ACTUEL	NOUVEAU REPRÉSENTANT
Culture et Patrimoine	Pas de désignation	Mme Sandrine BARTHE

À la suite de la nouvelle désignation de la Commune de **SAINT-BRESSOU**, il convient de modifier comme suit la représentation au sein des Commissions thématiques :

PROPOSITION DE LA COMMUNE DE SAINT-BRESSOU		
COMMISSION	REPRÉSENTANT ACTUEL	NOUVEAU REPRÉSENTANT
Commission Santé, affaires sociales, service public	Mme PALOT Florence	M. ATCHOARENA David
Commission Voirie, éclairage public, bâtiments, déchets ménagers	Mme CHAPPAZ Anne-Marie	M. BUREL Jean-François

➤ **Conférence régionale de la gouvernance du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ainsi que la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ont conduit à confier aux Régions la création de conférence régionale de gouvernance du ZAN, en lien étroit avec leur compétence d'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Il revient notamment aux Régions de proposer l'affectation des hectares réservés aux projets économiques stratégiques ou grands projets identifiés sur leur territoire, dans le cadre de la réserve nationale.

Ainsi, la Région Occitanie a créé par délibération du 7 décembre 2023 la conférence régionale au sein de laquelle les EPCI compétents en matière de PLUi détiennent un représentant.

Il est proposé de procéder aux désignations suivantes :

- Titulaire : **Thierry ROQUEFEUIL (FELZINS)**
- Suppléant : **Maxime HUG (ASSIER)**

➤ **COPIL du schéma directeur de la navigation de la rivière Lot**

La loi dite « 3DS » n°2022-217 du 21 février 2022 a introduit la possibilité pour l'État de conclure avec une Collectivité Territoriale ou un groupement de Collectivités Territoriales une convention ayant pour objet l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de son domaine public fluvial en vue d'assurer sa valorisation (article 56).

L'État et le Département du Lot ont souhaité se saisir de cette possibilité par la signature d'une convention de valorisation intervenant sur une partie de la rivière Lot dans le domaine de la navigation.

Dans ce cadre, le Département du Lot instaure un Comité de Pilotage regroupant l'ensemble des EPCI concernés par le linéaire : GRAND - CAHORS, GRAND – FIGEAC et PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE. VALLEE DU LOT et du VIGNOBLE s'est retiré du projet.

La convention de valorisation liant l'État et le Département du Lot, ce dernier a notamment en charge la définition d'un schéma directeur de la navigation de la rivière Lot et l'élaboration d'une programmation pluriannuelle d'investissement sur les haltes et bases nautiques visant à favoriser la navigabilité et la valorisation économique et touristique de la rivière Lot.

Le linéaire concerné représente 120 km, démarre à la base nautique de LARNAGOL en amont et s'achève à SOTURAC en aval.

Le GRAND - FIGEAC est ainsi concerné par 2 haltes nautiques : LARNAGOL et CALVIGNAC. Les aménagements en berge de ces haltes sont aujourd'hui sous compétence communautaire.

Afin de participer aux travaux de suivi du schéma directeur de la navigation de la rivière Lot et les travaux délégués au Département dans le cadre de la convention de programmation et de financement de la mise en œuvre du schéma de navigabilité, il est nécessaire de désigner les représentants de la Communauté de Communes au sein du COPIL.

Ainsi, il est proposé de désigner :

Titulaires	Suppléants
Benoit NORMAND – Vice-président au Tourisme	Jean-Luc NAYRAC - Vice-président petit et grand cycle de l'eau
Vincent LABARTHE – Président	Patrick FORTE - Vice-président du secteur Sud

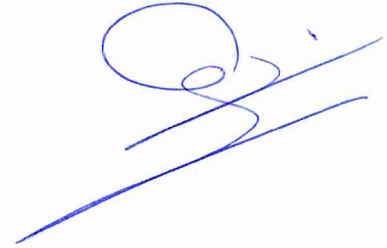
Après avoir constaté qu'une seule candidature au plus était proposée pour chaque poste, après avis favorable du Bureau du 23 juin 2026, après en avoir délibéré à 90 voix pour et 3 abstentions, le

Conseil Communautaire décide :

- DE PROCEDER aux désignations au sein des commissions communautaires et comités de pilotage tels que présentés ci-dessus,
- DE METTRE A JOUR en conséquence le catalogue communautaire des représentants au sein des organismes extérieurs.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUIL. 2026
et publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (GORSSES) Amadieu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LISAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; PUECH FALGUIERES Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL).

Pouvoirs :

(CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Mayssat-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle pouvoir à Monthieux Jean-Paul.

Excusés ou absents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayssie Benjamin ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124
 Nombre de votants : 97 (84 + 13 pouvoirs)

Nombre de conseillers présents : 84
 Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 3

Délibération n°091_2026

ADMINISTRATION GENERALE : Composition des Comités de pilotage.

Annexe : liste des COPIL et instances associées

Différents dispositifs ou politiques communautaires nécessitent la mise en place de comités de pilotage permanents (COPIL), y compris des déclinaisons techniques. En effet, ces instances viennent compléter la mission des commissions thématiques auxquelles les dispositifs sont rattachés, en permettant d'associer les partenaires extérieurs à ce suivi et au pilotage des actions auxquels ils concourent étroitement. Ils sont parfois également obligatoires, notamment lorsque ces dispositifs relèvent de politiques d'Etat.

L'ensemble des comités de pilotages, comités techniques et instances associées précédemment mis en place doivent être redélibéré pour tenir compte des nouvelles représentations.

Il est donc proposé de reconduire la composition des Comités de pilotage, et le cas échéant sous instances dédiées, suivantes et telles que détaillées en annexe :

1. COPIL – Lecture publique
2. COPIL – Site mémoriel de Gabaudet-Donnadieu : comité de pilotage de suivi du projet
3. COPIL CLS – Contrat Local de Santé (CLS) 2026-2030
4. COPIL – CTG-CTC : comité de pilotage commun CTG-CTC
5. COPIL PAT – Plan Alimentaire Territorial (PAT)
6. COPIL – Projet « Base Trail »
7. COPIL – Schéma de développement touristique du GRAND - FIGEAC
8. COPIL – Syndicat (Mixte) Voies Vertes : suivi des projets
9. COPIL – Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
10. COPIL – Dispositif d'aides forestières
11. COPIL – Programme Local de l'Habitat (PLH)
12. COPIL ORT – Opération de Revitalisation de Territoire multisites
13. COPIL OPAHRU – Opération d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain
14. COPIL Pacte Territorial - HABITER LE GRAND - FIGEAC
15. COPIL Schéma Directeur des Aménagements Cyclable (SDAC)
16. COPIL TIL – Transport d'Intérêt Local

Après en avoir délibéré à 94 voix pour et 3 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- **DE VALIDER** la composition des Comités de pilotages et sous instances correspondantes telles que présentées en annexe et concernant
 1. COPIL – Lecture publique
 2. COPIL – Site mémoriel de Gabaudet-Donnadieu : comité de pilotage de suivi du projet
 3. COPIL CLS – Contrat Local de Santé (CLS) 2026-2030
 4. COPIL – CTG-CTC : comité de pilotage commun CTG-CTC
 5. COPIL PAT – Plan Alimentaire Territorial (PAT)
 6. COPIL – Projet « Base Trail »
 7. COPIL – Schéma de développement touristique du GRAND - FIGEAC
 8. COPIL – Syndicat (Mixte) Voies Vertes : suivi des projets
 9. COPIL – Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
 10. COPIL – Dispositif d'aides forestières
 11. COPIL – Programme Local de l'Habitat (PLH)
 12. COPIL ORT – Opération de Revitalisation de Territoire multisites
 13. COPIL OPAHRU – Opération d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain
 14. COPIL Pacte Territorial - HABITER LE GRAND - FIGEAC
 15. COPIL Schéma Directeur des Aménagements Cyclable (SDAC)
 16. COPIL TIL – Transport d'Intérêt Local
- **D'AUTORISER** le Président et les Vice-présidents de secteur le cas échéant, à constituer ces comités de pilotage.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUIL. 2026
et publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUIER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyn ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (GORSES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Noyrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (THÉMINETTES) Caron Laurent ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (FIGEAC) Brouqui Philippe

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; PUECH FALGUIERES Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auricac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL).

Pouvoirs :

(CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle pouvoir à Monthieux Jean-Paul.

Excusés ou absents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie ; (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques .

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 90
Nombre de votants : 103 (90 + 13 pouvoirs)	Pour : 93 Contre : 1 Abstention : 7 Non votant : 2

Délibération n°092_2026

ADMINISTRATION GENERALE : Modalité d'accompagnement de l'élaboration du Pacte de Gouvernance.

Par délibération n°050_2026 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026, il a été décidé d'engager l'élaboration d'un nouveau pacte de gouvernance faisant suite au pacte en place sur la période 2020-2026.

La méthode et le calendrier prévisionnel ont été proposés ainsi que la proposition de recourir à un accompagnement par Ressources Consultants Finances (31000 TOULOUSE) pour actualiser la prospective financière du GRAND - FIGEAC sur la période 2026-2032 et élaborer un pacte financier entre les Communes et l'Intercommunalité.

Pour rappel, le GRAND - FIGEAC a élaboré son pacte de gouvernance en 2020 avec comme principal objectif la territorialisation de la gouvernance et la proximité.

Concernant le pacte financier, il est rappelé que plusieurs composantes ont constitué le pacte sur la période, notamment :

- Répartition intégrale du FPIC à l'EPCI pour assurer les services mutualisés ou nouveaux,
- Compensation de l'ex dynamique TP et de l'ex contingent aide sociale,
- Revoyure voirie, 3 enveloppes mutualisées (solidarité, ouvrage d'art et secteur) ainsi qu'avances pluriannuelles pour la programmation de voirie,
- Compensation FNGIR, DCRPT,
- Fonds de concours pour le petit patrimoine vernaculaire,
- Principe de partage de 50% du reste à charge pour les opérations cœurs de village ou rénovation de logements,
- Service mutualisé de l'urbanisme, du conseil en énergie, d'ingénierie financière,
- Veille sur l'équilibre financier Commune / Communauté,
- Emprunt voirie.

Afin d'établir le nouveau pacte de gouvernance, le pacte financier et le projet de territoire, il est proposé de procéder de juin 2026 (dès la conférence des Maires du 23 juin) à janvier 2027 à plusieurs étapes successives, mobilisant la Conférence des Maires, le Conseil Communautaire et la Commission Finances-Administration Générale :

1/Phase 1 - bilan

- Restitution du bilan du pacte de gouvernance 2020-2026,
- Point de situation sur les éléments du pacte financier en 2026, photographie de la situation financière de la Communauté de Communes et des Communes,

2/ Phase 2- détermination des objectifs communs

- Quelles priorités pour la gouvernance communautaire ?
- Quelles priorités pour le projet de territoire ?
- Quelles composantes du pacte financier ?
- Quels équilibres financiers et fiscaux en conséquence et impact sur la prospective communautaire ?

3/ Phase 3 - choix des orientations et des indicateurs de suivi

La gouvernance devra notamment interroger :

- L'objet de la coopération intercommunale,
- Le processus de décision,
- Le pilotage de l'action intercommunale,
- Les échelles du dialogue territorial,
- Les échelons de proximité, de délégation et de subsidiarité.

Compte-tenu de la volonté de dédier du temps d'animation nécessaire à l'émergence et l'écoute des propositions des Communes, et tenant compte de deux postes aujourd'hui non pourvus et en cours de recrutement au sein de la Direction Générale et du Comité de Direction, faisant défaut en termes d'animation d'une telle démarche, il est proposé :

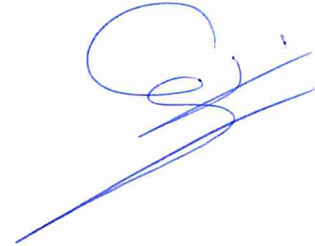
- De confirmer le recours à Ressources Consultant Finances pour un montant de 10 700 € HT (contre 15 000 € HT initialement prévus à la délibération 050_2026) ;
- De recourir au cabinet Espélia afin de conduire l'animation de la démarche en appui de la Communauté de Communes pour un montant de 28 050 € HT.

Après en avoir délibéré à 93 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- D'APPROUVER les principes méthodologiques d'élaboration du pacte de gouvernance et son calendrier tels que présentés ci-dessus
- D'AUTORISER le Président à engager les dépenses correspondantes et de les inscrire en décisions modificatives budgétaires.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUIL. 2026
et publié le

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (GORSES) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (THÉMINETTES) Caron Laurent. (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ;

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; PUECH FALGUIERES Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Labarie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ;

Pouvoirs :

(CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal. (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle pouvoir à Monthieux Jean-Paul

Excusés ou absents : (ALBIAC) Berthoumieu Marie ; (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayssé Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessède Claudine ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (ASSIER) Hug Maxime ;

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 89
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs)	Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 2

Délibération n°093_2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Mandat spécial pour le déplacement du 6^{ème} vice-président du GRAND - FIGEAC, Maxime HUG à PARIS - LA DEFENSE dans le cadre d'une invitation de FRANCE RURALITE.

Selon l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les fonctions de Maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessitent l'exécution des mandats spéciaux ».

Les missions revêtant un caractère exceptionnel, et qui correspondent à une opération déterminée, de façon précise, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l' élu, doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération.

Cette délibération peut être postérieure à l'exécution du mandat spécial, lorsque les conditions n'ont pu être recueillies au préalable, et dans l'urgence.

Considérant que FRANCE RURALITE a convié par mail du 8 juin 2026, le GRAND – FIGEAC à participer le mardi 30 juin 2026, au séminaire de restitution et déploiement de la démarche « Parcours Projet habitat rural »,

Considérant que le GRAND – FIGEAC est invité à intervenir pour témoigner sur la construction de la politique habitat du territoire,

Considérant que cette invitation a été reçue après le dernier Conseil Communautaire du 12 mai 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

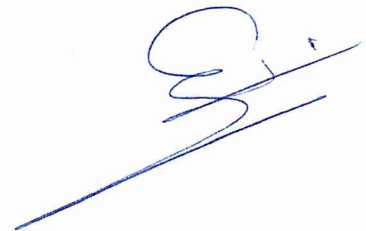
- DE DONNER à Monsieur Maxime HUG, Vice-Président du GRAND – FIGEAC en charge de l'habitat, aménagement, politiques contractuelles, un mandat spécial pour le déplacement à PARIS LA DEFENSE (92) le mardi 30 juin 2026, auprès de France RURALITES
- D'APPROUVER le remboursement à Monsieur Maxime HUG, des frais de transport et repas afférents à cette réunion, sur présentation de facture.

Le montant de ce mandat spécial est estimé à 300 €.

Il est précisé que Monsieur Maxime HUG n'a pris part ni au débat ni au vote.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le
et publié le 16 JUIL. 2026

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafrayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (GORSES) Amadieu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruiel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (THÉMINETTES) Caron Laurent. (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ;

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ;

Pouvoirs :

(CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moyset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal. (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle pouvoir à Monthieux Jean-Paul

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques ;

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 91
Nombre de votants : 104 (91 + 13 pouvoirs)	Pour : 94 Contre : 3 Abstention : 5 Non votant : 2

Délibération n°094_2026

BUDGET 2026 : Diverses décisions modificatives. Modifications AP/CP.

• **Diverses décisions modificatives**

**DM 2 – Budget Principal 50000 :
Ajustement des crédits**

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre / Compte	Service / fonction	Intitulé / Observations	Montant (€ TTC)
Chapitre 011 :			
Chap 011 / Art. 60632 Fournitures d'entretien et de petit équipement	Travaux en régie/845	Diminution des crédits affectés aux travaux en régie pour les réaffecter comptablement en investissement sur l'opération 152 Centre technique Routier de Cajarc. Sans incidence budgétaire.	-25 000 €

AR Prefecture

046-200067361-20260716-094_2026-DE
Reçu le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026

Chap 011 / Art. 6168 Primes d'assurances – Autres	Adm/020	Crédits complémentaires pour compenser la hausse des assurances multirisques et véhicules + assurance risques statutaires	8 000 €
Chap 011 / Art. 617 Etudes et recherches	Adm/020	Accompagnement pour l'élaboration du pacte de gouvernance et du pacte financier	50 000 €
Chap 011 / Art. 617 Etudes et recherches	Adm/020	Diagnostic sol et air suite sinistre, non prévu au BP (en attente de remboursement par les assurances)	26 000 €
Chap 011 / Art. 62878 Remboursement de frais à des tiers	Adm/020	Crédits complémentaires pour permettre le remboursement de frais à un tiers suite à un sinistre (en attente de remboursement par les assurances)	7 000 €
Chap 011 / Art. 6378 Autres impôts, taxes et versements assimilés	Office Interco. du Tourisme/633	Réimputation comptable des crédits prévus le reversement de la taxe de séjour à l'Office Intercommunal du Tourisme, à affecter au chapitre 014. Sans incidence budgétaire.	-350 000 €
Chap 011 / 62875 Remboursement de frais aux Communes membres	Voirie/845	Réimputation comptable des crédits prévus pour la mise à disposition des dépenses voirie, les mises à disposition de personnel devant être affectées au chapitre 012. Sans incidence budgétaire.	-540 000 €
Chapitre 012 :			
Chap 012 / Art. 6215 Personnel affecté par la collectivité membre	Voirie/845	Réimputation comptable des crédits prévus pour la mise à disposition des dépenses voirie, pour la part relative au personnel devant être affectées au chapitre 012. Sans incidence budgétaire.	540 000 €
Chap 012 / Art. 64131 Rémunérations	01	Besoins complémentaires avérés masse salariale 2026 (assurance personnel, tickets restaurant, impact hausse du SMIC, contrat d'apprentissage diplôme Maître-Nageur Sauveteur)	96 325 €
Chapitre 014 :			
Chap 014 / Art. 73918	Office Interco. du Tourisme/633	Réimputation comptable des crédits prévus pour le reversement de la taxe de séjour. Sans incidence budgétaire.	350 000 €
Chapitre 021 :			
Chap 021 / Art. 021	023	Diminution du virement à la section d'investissement	-1 428 000 €
Chapitre 65 :			
Chap 65 / Art. 65332 – Frais de mission et déplacement	Adm/020	Crédits complémentaires pour le remboursement des frais de déplacement engagés par les élus à l'occasion des réunions (délibération n°063_2026)	75 000 €
Chap 65 / Art. 6541 – Créances admises en non valeur	01	Crédits complémentaires pour couvrir les sommes proposées en non-valeur par la Trésorerie	6 200 €
Chap 65 / Art.65736211 Subventions équilibre aux budgets annexes	01	La subvention accordée par le Département au fonctionnement du budget annexe Affaires Culturelles a été annulée après le vote du BP 2026 du GRAND - FIGEAC (-15 000 €) : à compenser par une hausse de la subvention d'équilibre versée par le budget principal	15 000 €
Chap 65 / 65888	01	Hausse de la réserve inscrite (excédent N-1) pour équilibre	1 588 025 €
		TOTAL	418 550 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre / Compte	Service / fonction	Intitulé / Observations	Montant (€ TTC)
Chap 73 / Art. 73111 Impôts directs locaux	01	Réajustement des prévisions du BP 2026 sur les recettes fiscales suite à la transmission de l'état 1259 (notification des produits prévisionnels). Recettes supérieures pour la CFE.	250 000 €
Chap 74 / Art. 747888 Autres subventions de fonctionnement	DEV/60	Financements complémentaires obtenus dans le cadre d'appels à projet ACTEE pour le climat	43 550 €
Chap 74 / Art. 74832 Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)	01	Réajustement des prévisions du BP 2026 sur les recettes fiscales suite à la transmission de l'état 1259 (notification des produits prévisionnels). Recettes supérieures pour les compensations CFE des locaux industriels et les bases mini de CFE.	150 000 €

AR Prefecture

046-200067361-20260716-094_2026-DE
Reçu le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026

Chap 042 / Art. 722	Travaux en régie/845	Diminution des crédits affectés aux travaux en régie pour les réaffecter comptablement en investissement sur l'opération 152 Centre technique Routier de Cajarc. Sans incidence budgétaire.	-25 000 €
		TOTAL	418 550 €

Dépenses d'investissement – par opération

Le décalage de démarrage des travaux sur certaines opérations engendre une baisse des dépenses prévisionnelle, certains projets avaient été fléchés lors de la préparation budgétaire mais n'avaient pas été inscrits au BP 2026, dans l'attente de l'obtention des financements ou d'un arbitrage ultérieur en fonction des besoins avérés et de nouveaux besoins sont apparus. Ces modifications sont proposées ci-dessous :

Opération / Compte	Service / fonction	Intitulé / Observations	Montant (€ TTC)
Opé. 152 Centre Technique Routier Cajarc /Art. 21351	Voirie / 845	Crédits complémentaires pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement du bâtiment	18 000 €
Opé. 152 Centre Technique Routier Cajarc /Art. 21351	Voirie / 845	Crédits complémentaires suite à la réaffectation comptable de crédits de travaux en régie en section de fonctionnement. Sans incidence budgétaire.	25 000 €
Nouvelle opé (APCP) cœur de village ST BRESSOU (étude)/ Art.21738	Cœurs de village / 518	Crédits 2026 pour lancement des études et de la maîtrise d'œuvre pour le cœur de village de SAINT - BRESSOU.	30 000 €
Opé. 150 Zone du Couquet CAPDENAC 46 (APCP)Art. 2152	DEV / 60	Diminution des crédits prévisionnels sur 2026 à reporter sur 2027 en raison d'un décalage dans le lancement des travaux	-1 500 000 €
Opé. 590 Mise en réseau des bibliothèques Art. 2031	Bib Latronquière / 313	Etude pour la future médiathèque de LATRONQUIERE	36 000 €
Chap. 4581 Opérations sous mandat 458103 Complexe sportif Panafé	Panafé/323	Maîtrise d'ouvrage Panafé : suppression des crédits restants en dépenses suite à l'arrêt du projet par la Ville de FIGEAC	-93 004 €
Chap 040 Art. 21318	CTR Cajarc / 845	Suppression des crédits prévus pour les travaux en régie, directement affectés sur l'opération 152 Centre Technique Routier de CAJARC. Sans incidence budgétaire.	-25 000 €
		TOTAL	-1 509 004 €

Recettes d'investissement – par opération

Les attributions de subventions n'ayant pas encore été communiquées par la Préfecture sur les dossiers DETR 2026 pour le GRAND - FIGEAC, il n'y a pas de modification sur les prévisions du BP 2026 sur ce poste de recettes. L'équilibre budgétaire sera réalisé grâce au virement de la section de fonctionnement pour équilibre.

Opération / Compte	Service / fonction	Intitulé / Observations	Montant (€ TTC)
Opé. 590 Mise en réseau des bibliothèques Art. 1388	Bib Latronquière / 313	Financement prévisionnel DRAC pour l'étude pour la future médiathèque de LATRONQUIERE	12 000 €
Chap. 4582 Opérations sous mandat 458203 Complexe sportif Panafé	Panafé/323	Maîtrise d'ouvrage Panafé : suppression des crédits restants en recettes suite à l'arrêt du projet par la Ville de FIGEAC	-93 004 €
Chap 021 Art. 021	01	Diminution du virement de la section de fonctionnement prévu au BP 2026 (pour équilibre de la section)	-1 428 000 €
		TOTAL	-1 509 004 €

Budget Annexe Affaires culturelles 50004

Perte de la subvention de fonctionnement versée par le Département du Lot, inscrite au BP 2026 pour le spectacle vivant, compensée par une hausse de la subvention d'équilibre.

DM 1	Affectation comptable	Montant	Objet
Section de fonctionnement Recettes	Ch 75 Art.75822/fct 311 / spectacle vivant	15 000 €	Abondement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal
	Ch. 74 Subventions de fonctionnement / Fct 311/festival de théâtre	-15 000 €	Diminution de la subvention de fonctionnement attribuée par le Département du Lot pour le spectacle vivant

Modification de crédits budgétaires entre 2 chapitres. Sans incidence budgétaire.

DM 2	Affectation comptable	Montant	Objet
Section d'investissement Dépenses	Chap. 20 – Art. 2051 Concessions et droits similaires / Fct 311 / Festival de théâtre	3 700 €	Inscription de crédits au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour les dépenses liées à la création graphique.
	Chap. 21 - Art. 21351Autres / Fct 020 / Direction Affaires Culturelles	- 3 700 €	Baisse des crédits prévus au BP 2026 pour équilibre

Ajustements des dépenses prévisionnelles, financés par des recettes complémentaires ou une réaffectation comptable des crédits.

DM 3	Affectation comptable	Montant	Objet
Section de fonctionnement Recettes	Ch 70 Art. 7083/fct 311/Cinémas	1 000 €	Recettes complémentaires mises à disposition cinéma
	Ch 70 Art.70875/fct 311/ Spectacle vivant	2 000 €	Participation de la Ville de FIGEAC dans le cadre de la convention de partenariat programme concert estival
	Ch 70 Art. 70878/fct 311/ EAC	1 200 €	Recette complémentaire « Pass Culture » : + 1 200 €
Section de fonctionnement Dépenses	Ch. 011 – Art. 6188 Autres frais divers/fct 311/CLEA	-2 800 €	Réaffectation de crédits du chapitre 011 vers le chapitre 012 pour des prestations complémentaires et 3 000 € crédits charges de personnel
	Ch. 012 - Art. 64131 Rémunérations fct 311/ Spectacle vivants 2 000 € -Cinémas 1 000 € -EAC 1 000 € -Direction Culture 3 000 €	7 000 €	Prestation de régie pour le programme de concert estival de la Ville de FIGEAC (2 000 €) Postes vacataires Cinémas (1 000 €) Prestation Vivre livre ! (1 000 €) Crédits supplémentaires assurances du personnel (3 000 €)

Budget Annexe Déchets ménagers 50028

Augmentation des dépenses sur le chapitre 012 pour compenser la hausse des frais d'assurances du personnel, compensé par la baisse des crédits inscrits au chapitre 65 qui ne seront pas intégralement consommés.

DM 3	Affectation comptable	Montant	Objet
Section de fonctionnement Dépenses	Ch. 65 – Art. 65888 Autres charges de gestion courante/fct 7212/OM	-5 000 €	Diminution de crédits non consommés du chapitre 65 vers le chapitre 012 pour équilibre budgétaire
	Ch. 012 - Art. 6455 Rémunérations fct 7212/OM	5 000 €	Crédits supplémentaires assurances du personnel

Budget Annexe ZA AIGUILLE – FIGEAC 50001

Une erreur technique est intervenue sur l'inscription de la reprise du solde d'exécution au 001 du budget annexe 50001 ZA AIGUILLE. En dépenses, au 001, une somme de 13 596,00 € a été inscrite au lieu de 15 234,70 €.

DM 1	Affectation comptable	Montant	Objet
Section d'investissement Recettes	Ch 16 Art.1641/fct 01	1 638,70 €	Correction de l'erreur d'inscription du solde d'exécution repris au 001 en dépenses d'investissement.
Section d'investissement Dépenses	Chap.001 - Art. 001 fct 01	1 638,70 €	

- Modifications AP / CP**

Comme présenté dans la DM 2 du budget principal, plusieurs modifications sont à apporter sur diverses AP / CP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiements) :

Cœur de village SAINT BRESSOU (études)

Opération N°164 : Cœur de village de SAINT BRESSOU (études) - APCP	Crédit de paiement 2026	Crédit de paiement 2027	Autorisation de Programme 2026-2027
Dépenses	30 000 €	30 000 €	60 000 €
Recettes			9 842,40 €
<i>FCTVA</i>			9 842,40 €
<i>Subventions et fonds de concours</i>			0 €
<i>Autofinancement</i>			50 157,60 €

Zone du Couquet CAPDENAC-LE-HAUT

Opération n° 150 : Zone du Couquet - APCP	Crédits de paiement réalisés 2023	Crédits de paiement réalisés 2024	Crédits de paiement réalisés 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Autorisation de Programme 2023-2027
Dépenses	28 277 €	115 951 €	213 349 €	624 000 €	4 738 700 €	5 720 277 €
Recettes	0 €	0 €	0 €	150 000 €	200 000 €	5 720 277 €
<i>FCTVA</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	938 354 €
<i>Subventions et fonds de concours</i>	0 €	0 €	0 €	150 000 €	200 000 €	350 000 €
<i>Autofinancement</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 431 923 €

Après en avoir délibéré à 94 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- VALIDER les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus,
- VALIDER les modifications apportées sur les AP / CP telles que présentées ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le **16 JUL. 2026**

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le **16 JUL. 2026**
et publié le

Le Président,
Vincent LABARTHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelynne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodriques André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (GORSSES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent. (FIGEAC) Lafragette Arnaud

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ;

Pouvoirs :

(CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyroles-Pley Dominique ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal. (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle pouvoir à Monthieux Jean-Paul

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LEYME) Tillet Marc ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (FIGEAC) Léonard Camille, (ALBIAC) Landes Jérôme.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 84
Nombre de votants : 96 (84 + 12 pouvoirs)	Pour : 81 Contre : 1 Abstention : 13 Non votant : 1

Délibération n°095_2026

BUDGET 2026 : Individualisation des subventions aux Associations. Attribution de subventions exceptionnelles.

L'enveloppe des subventions et des cotisations aux Associations a été votée en 2026 pour un montant de 1 408 607 € (maintien de l'enveloppe 2025).

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Subventions et adhésions Associations	1 321 477 €	1 321 477 €	1 323 277 €	1 323 277 €	1 388 607 €	1 408 607 €	1 408 607 €

Considérant le Règlement Budgétaire et Financier adopté par délibération le 12 mai 2026, il est proposé **d'individualiser une partie de l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations d'un montant global de 1 408 607 € inscrite au BP 2026** pour lesquelles les principes d'attribution ont été examinés et validés dans ce règlement.

Des subventions et cotisations ont déjà été validées lors de la séance du Conseil Communautaire du 17/02/2026 :

- Adhésions 2026 aux associations pour 35 335 € (délibération n°004_2026)
- Attributions aux associations gestionnaires de crèches pour 181 995 € (délibération n°010_2026)
- Subventions exceptionnelles pour 13 700 € (délibération n°011_2026)

L'enveloppe restant à ventiler s'élève désormais à 1 177 577 €.

Il s'agit ainsi :

- des enveloppes ALSH et PEL qui sont reconduites à l'identique par rapport au budget 2025, après abondement pour l'enveloppe ALSH pour un montant global fixé à 65 558 €,
- des enveloppes attribuées pour le sport (enveloppes pour les clubs sportifs et subvention de fonctionnement de l'Office Intercommunal du Sport), elles-aussi maintenues au même niveau que depuis 2024,
- des demandes de subventions liées au fonctionnement des associations. Pour les subventions relatives à l'enfance et à la jeunesse et pour les associations culturelles, les dossiers ont été analysés au préalable par la Commission thématique correspondante. Ces subventions seront examinées dans des points suivants à l'ordre du jour du Conseil.
- des demandes de subventions exceptionnelles.

1. Enveloppe des cotisations annuelles 2026 (budget principal) délibération 004_2026 : 35 335 €

2. Propositions d'individualisation des subventions aux associations gestionnaires :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Attributions 2025	Sollicitations 2026	Montants 2026	Observations
SPORT	212 911 €	212 911 €	212 911 €	
Office intercommunal des sports	212 911 €	212 911 €	212 911 €	A valider
PETITE ENFANCE	190 194 €	192 235 €	181 995 €	Déjà adopté par délibération n°010_2026
Association les Ballons Rouges	87 240 €	87 240 €	83 000 €	Montants ajustés en fonction du bonus territoire CAF réellement perçu (pouvant entraîner une baisse de la participation du GRAND-FIGEAC)
Association Ségala Limargue	102 954 €	104 995 €	98 995 €	
Crèche Iers Pas en Ségala	49 068 €	51 415 €	47 415 €	
Crèche les Petits Princes	41 606 €	41 300 €	39 300 €	
RPE Les Petites Mains	12 280 €	12 280 €	12 280 €	

3. Propositions d'affectations d'enveloppes :

ENVELOPPES	Crédits ouverts 2025	Propositions 2026	Observations
SPORT	268 736 €	268 736 €	
Associations sportives + USEP	268 736 €	268 736 €	Maintien enveloppe 2025
PETITE ENFANCE / JEUNESSE	105 092 €	105 092 €	
Enveloppe Projet Educatif Local	9 334 €	9 334 €	
Enveloppe ALSH extra-scolaire	30 200 €	30 200 €	
Enveloppe complémentaire ALSH	65 558 €	65 558 €	Enveloppe abondée en 2025

4. Subventions liées au fonctionnement des associations (hors associations enfance/jeunesse et hors associations culturelles)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Attributions 2025	Sollicitations 2026	Propositions 2026	Observations
TOURISME ET DEVELOPPEMENT	7 590 €	7 790 €	7 590 €	
Mutuelle coups durs canton LACAPELLE	1 600 €	1 600 €	1 600 €	
Mutuelle coups durs canton LATRONQUIERE	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Mutuelle coups durs canton LIVERNON	490 €	490 €	490 €	
Elvea Sud Massif Central AURILLAC	500 €	500 €	500 €	Foire aux bœufs MONTET ET BOUXAL
Asso. "1000 mains du Pays de Figeac"	1 000 €	1 200 €	1 000 €	
DIVERS	4 783 €	6 450 €	4 783 €	
MASAQ (chenil FIGEAC)	3 733 €	5 000 €	3 733 €	5 000 € sollicités par courrier mais le budget 2026 de la MASAQ est équilibré avec une subvention de 3 733 €
Amicale donneurs de sang LACAPELLE	350 €	450 €	350 €	
Centre d'info sur les droits des femmes et des familles	200 €	500 €	200 €	
Jamais Sans Toit 46 SAINT-CIRGUES	500 €	500 €	500 €	
TOTAL : 12 373 €				

5. Subventions exceptionnelles :

Organismes	Siège	Objet de la demande	Budget manifestation ou action	Subventions sollicitées GF	Commentaires	Proposition Commission Finances et Bureau du 23 juin
ADEAR du Lot	ASSIER	Demande de subvention exceptionnelle pour la série d'évènements "Les rencontres de l'Agriculture Paysanne" en 2026	Action : l'ADEAR organise en 2026 des rencontres réunissant paysans, porteurs de projet agricole, élus et citoyens et qui visent à informer, questionner et animer le territoire autour de la démarche de l'agriculture paysanne. Plus de 300 personnes sont attendues au fil de ces rencontres, allant de mai à novembre 2026.	500 €	Subventions exceptionnelles de 1 000 € attribuées en 2023 et en 2024. Subvention exceptionnelle de 500 € attribuée en 2025. Budget prévisionnel 2026 8 085 € - financements publics attendus : 5 865 €	Favorable 500 €

AR Prefecture

046-200067361-20260716-095_2026-DE
Reçu le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026

A.F.F.I.R.M.E.E .	CAPDENAC-GARE	Demande d'un soutien financier pour l'organisation des ateliers mère enfant victimes de violence.	Trois actions de reconstruction du lien mère-enfant. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale d'accompagnement des mères et leurs enfants en situation de fragilité. Elles visent à favoriser la résilience, restaurer la confiance, renforcer les compétences parentales et recréer un cadre sécurisant propice à des interactions positives. À travers des temps structurés et encadrés, sont proposés des espaces bienveillants permettant de soutenir durablement la reconstruction du lien mère-enfants.	500 €	Budget prévisionnel des ateliers : 9 550 € Financement sollicité auprès de la CAF : 4 000 € Rappel : versement 500 € en 2025 et 2024	Favorable 500 €
Campus des Métiers et des Qualifications	DECAZEVILLE	Demande de subvention dédiée à la mise en œuvre des projets portés, en lien avec les missions de l'association.	Action : valoriser les métiers et les filières de l'industrie d'aujourd'hui et de demain, développer des partenariats école-entreprise, construire une offre de formation cohérente aux besoins des entreprises du territoire, ...	1 000 €	Rappel : versement 1 000 € par an depuis 2022	Favorable 1 000 €
L'OUTIL EN MAIN DU PAYS DE FIGEAC	MONDET ET BOUXAL	Demande d'aide financière pour les actions habituellement conduites et les travaux d'isolation de l'extension, peinture de certains locaux	Action : initiation des jeunes aux métiers du patrimoine et aux métiers manuels, par des gens de métier, dans un cadre d'atelier ou tout autre lieu connexe.	2 000 €	Budget du projet : 17 090 € Rappel : versement 2 000 € en 2019, 1 000 € en 2020, 1 000 € en 2022 et 2 000 € en 2023 subv exceptionnelle	Favorable 2 000 €
FEDERATION PARTIR	FIGEAC	Demande de subvention dans le cadre de la 32ème édition du Festival du jeu à Figeac	Thématique : redécouvrir des pratiques ludiques traditionnelles, porteuses de mémoire et de transmission - renforcer les échanges entre générations	3 000 €	Budget du projet : 59 950 € Rappel versement en 2023 : 2500 € (montant projet 45 694 €)	Favorable 3 000 €
ASSOCIATION LAC DU TOLERME	LATRONQUIERE	Demande de subvention dans le cadre de l'organisation de la 5ème édition de la Tolermoise - randonnée sportive en pleine nature Demande de financement pour l'organisation de la Journée Nationale du Commerce de Proximité le samedi 10 octobre 2026 : campagne de publicité journaux et radio, installation de panneaux, ballons, banderoles JNCP dans chaque commune participante, commande de	Action alliant sport, environnement et lien social Valorisation du site et vecteur d'accroissement de sa fréquentation	1 200 €	Budget du projet : 9 240 €	Favorable 1 200 €
FDAC du Lot	VAYRAC		Action : La FDAC du Lot fédère 15 associations de commerçants (1000 adhérents), la CCI en est le principal partenaire par l'octroi de subventions aux associations adhérentes. Elle organise des animations commerciales et attractives sur le département.	2 000 € pour GF (autres EPCI sollicités : Cauvaldor, Quercy Bouriane, Vallée Lot et Vignoble et Cazals Salviac)	2 130 € attribués en 2022, 2023, 2024 et 2025 pour la JNCP Budget 2026 pour la Journée Nationale du Commerce de Proximité : 21 822 €	Favorable (sous réserve de la complétude du dossier et du solde de la subvention 2025) 2 000 €

		600 sacs en toile de jute avec impression rose liée à la lutte contre le cancer du sein qui seront vendus par les adhérents (le bénéfice sera versé au comité du Lot de la ligue contre le cancer).				
				10 200 €		10 200 €

Etat de consommation de l'enveloppe après les propositions détaillées ci-dessus :

Enveloppe subventions Associations et cotisations	1 408 607 €
Cotisations 2026 (délib 004_2026)	35 335 €
Subventions Associations gestionnaires de crèches déjà attribuées en Conseil du 17 février 2026 (délib 010_2026)	181 995 €
Pour rappel : subventions exceptionnelles déjà attribuées en Conseil du 17 février 2026 (délib 011_2026)	13 700 €
Subventions Sport (OIS) 2026	212 911 €
Enveloppes Sport 2026	268 736 €
Enveloppes Enfance/Jeunesse 2026 PEL et ALSH	105 092 €
Subventions fonctionnement associations (reconduction montants 2025)	12 373 €
Subventions exceptionnelles sollicitées (après arbitrage)	10 200 €
<i>Enveloppe subventions enfance /jeunesse restant à affecter</i>	<i>157 229 €</i>
<i>Enveloppe subventions culturelles restant à affecter</i>	<i>335 000 €</i>
Crédits restant à ventiler	76 036 €

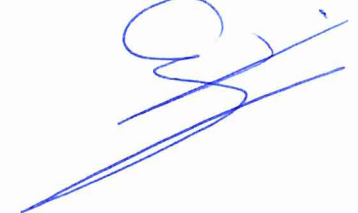
Après en avoir délibéré à 81 voix pour, 1 voix contre et 13 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- D'APPROUVER les attributions de subventions telles que présentées ci-dessus,
- DE VALIDER les propositions d'affectation de crédits aux enveloppes (Associations sportives + USEP, ALSH et Projet Educatif Local),
- D'AUTORISER le Président à signer les conventions ou arrêtés attributifs correspondants.

Il est précisé que Philippe UNAL, Stéphane BERARD (ayant donné pouvoir), Pascal LEWICKI, Marc TILLET, Benoît NORMAND, Anne LAPORTERIE, Guillaume BALDY, Martine BLADOU, Camille LEONARD et Jérôme LANDES n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUIL. 2026
et publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyroles-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrier Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafrayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Hugnette ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (GORSSES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ;

Pouvoirs :

(CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyroles-Pley Dominique ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal. (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle pouvoir à Monthieux Jean-Paul

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOUBRY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124
Nombre de votants : 106 (93 + 13 pouvoirs)

Nombre de conseillers présents : 93
Pour : 104 Contre : 1 Abstention : 1

Délibération n°096_2026

BUDGET 2026 : Admissions en non-valeur.

Le Service de Gestion Comptable de FIGEAC propose de présenter plusieurs états de produits irrécouvrables sur 4 budgets. Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

• Budget Principal 50000

Liste n° 7328980911 pour un montant total de 10 138,64 € :

- Proposition de créances à admettre en non-valeur pour 10 138,64 €, comprenant 53 pièces, émises entre 2018 et 2024, concernant principalement les loyers et charges de la maison de la formation (1 082,81 €), la facturation d'occupation de terrain (aire provisoire BUT) et de fluides sur l'aire des gens du voyage (7 455,47 €), la fourrière animale (1 122 €), la facturation des participations familiales pour les crèches (473,46 €).

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donnera lieu à des mandats émis à l'article 6541.

Liste n° 7797070511 pour un montant total de 412,70 € :

- Jugement de clôture pour insuffisance d'actif suite liquidation judiciaire (compte 6542) concernant 1 redevable – 4 factures de 2019 relatives à des loyers et des charges locatives pour la Maison de la Formation pour un total de 412,70 €. Un mandat sera à émettre à l'article 6542.

- **Budget annexe Pépinière d'entreprises 50009**

Liste n° 7096140711 pour un montant total de 96,97 €

- Proposition de créances à admettre en non-valeur, comprenant 5 pièces, émises en 2019 et concernant des frais de domiciliation et des charges (compte 6541).

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donnera lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget annexe Pépinière d'entreprises.

Liste n° 7964530111 pour un montant total de 5 135 € :

- Jugement de clôture pour insuffisance d'actif suite liquidation judiciaire (compte 6542) concernant 2 redevables – 33 factures de 2023 à 2025 relatives à des loyers et des charges locatives pour la Pépinière d'entreprises pour un total de 5 135 €. Un mandat sera à émettre à l'article 6542.

Une provision de 4 823 € avait été mandatée en 2025, afin de se prémunir contre les impayés dès que le risque est avéré.

Il est proposé d'utiliser les crédits provisionnés pour diminuer le montant restant à la charge de la collectivité par le biais d'une DM :

DM 1 Budget annexe Pépinière	Affectation comptable	Montant	Objet
Section de fonctionnement Recettes	Ch 78 Art.7817/fct 60 PEP	4 823 €	Utilisation des crédits mis en provision pour le risque d'impayés pour diminuer l'impact de la constatation des non-valeurs en dépenses.
Section de fonctionnement Dépenses	Ch 65 - Art. 6542 fct 60 PEP	4 823 €	

- **Budget annexe SPANC 50022 (liste n° 7527210711) pour un montant total de 395 € :**

Proposition de créances à admettre en non-valeur, comprenant 2 redevables et 3 pièces, émises entre 2016 et 2024 (compte 6541).

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donnera lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget annexe SPANC.

Après en avoir délibéré à 104 voix pour, 1 contre et 1 abstention, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- D'APPROUVER l'admission en non-valeur des produits énumérés ci-dessus et correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public sur les budgets suivants :

- Budget principal : 10 138,64 €
- Budget annexe Pépinière d'Entreprises : 96,97 €
- Budget annexe SPANC : 395 €

- D'APPROUVER l'admission en non-valeur des produits suite aux jugements de clôture pour insuffisance d'actif pour un montant de 412,70 € sur le budget principal et de 5 135 € pour le budget annexe Pépinière d'Entreprises.

- DE VALIDER la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le

16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le
et publié le

16 JUIL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Étaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafrayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (GORSSES) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ;

Pouvoirs :

(CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssié Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124
Nombre de votants : 106 (93 + 13 pouvoirs)

Nombre de conseillers présents : 93
Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°097_2026

BUDGET 2026 : Acceptation de fonds de concours de la part de la Commune de DURBANS pour le reversement d'amendes de police.

Par délibération n° 125_2025 du 23 septembre 2025, il avait été rappelé que chaque année, l'État établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque Collectivité au cours de l'année précédente. L'instruction des dossiers est confiée aux Départements.

Les Départements du Lot et l'Aveyron versent ces amendes de police exclusivement aux Communes pour des aménagements routiers de sécurité, même lorsque ces travaux relevant de la compétence communautaire voirie sont effectués par le GRAND - FIGEAC.

Afin d'équilibrer les plans de financement de ces opérations, il est donc nécessaire de pouvoir reverser les amendes de police perçues par les Communes à la Communauté de Communes, afin que ces subventions viennent abonder le budget voirie de la Communauté de Communes.

Après échanges avec les services de la Préfecture, la seule solution permettant à la Commune de verser l'équivalent du montant de l'amende de police perçu ou une partie seulement à la Communauté consiste au versement d'un fonds de concours, exception au principe de spécialité et d'exclusivité des EPCI, en respectant, bien évidemment, la réglementation relative à ce sujet.

Ainsi, la somme versée devra permettre le financement « de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement », « après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Le montant des amendes de police pourra donc être versé à la Communauté par ce biais tout en précisant que le « montant total des fonds de concours ne pourra excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

La Commune de DURBANS a perçu une subvention versée par le Département du Lot au titre des amendes de police pour un montant de 8 764,82 €, relative aux travaux de sécurisation de voirie pour le carrefour du Cornouiller, réalisés pour un montant de 14 277 €.

Ces travaux ayant été réalisés et payés par le GRAND - FIGEAC, il est proposé que cette somme soit reversée à la Communauté de Communes par la Commune de DURBANS, par le biais d'un fonds de concours.

Il est précisé que le Conseil Municipal de DURBANS a délibéré le 16 février 2026 pour approuver ce reversement par fonds de concours.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- **D'ACCEPTER le versement du fonds de concours de la Commune de DURBANS pour un montant de 8 764,82 €, comme présenté ci-dessus.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le

16 JUL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le
et publié le

16 JUL 2026

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (GORSSES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparra Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguières Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ;

Pouvoirs :

(CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal.

20 Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayssé Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124
Nombre de votants : 104 (92 + 12 pouvoirs)

Nombre de conseillers présents : 92
Pour : 99 Contre : 2 Abstention : 3

Délibération n°098_2026

FINANCES. Consultations bancaires : réalisation d'un emprunt

Lors du vote du Budget Primitif 2026, une trajectoire avec les principales opérations d'investissement jusqu'en 2027 et le besoin de financement qui en découle, a été tracée au travers du PPI (Plan Pluriannuel d'investissement).

Le contexte actuel présente une forte incertitude concernant l'évolution des taux d'intérêt et a impliqué le lancement d'une consultation auprès des banques pour réaliser un emprunt, qui permettrait de couvrir le besoin de financement lissé pour 3 exercices, en fixant dès à présent le taux d'intérêt, selon le modèle de contractualisation adopté en 2022. En effet, cette consolidation permettrait un lissage du besoin d'emprunt sur 3 ans et la sécurisation des conditions d'emprunt dans une conjoncture incertaine et fluctuante.

Une consultation auprès de 8 organismes bancaires a été lancée en vue de souscrire un contrat qui permettra de couvrir le besoin d'emprunt sur le budget principal, pour une durée lissée de 3 exercices et pour un montant total maximum de 8 millions d'€, correspondant au besoin prévisionnel du PPI.

Les conditions attendues étaient les suivantes :

- Taux fixe
- Phase d'anticipation de 24 mois, avec tirage du capital au fil de l'eau et verrouillage du taux fixe à la signature du contrat
- Possibilité d'abandon du solde sans frais
- Possibilité de moduler les durées des différents tirages entre 15 et 20 ans

Il était précisé que les variantes proposées par les banques étaient acceptées.

Les 8 établissements suivants ont été consultés : BANQUE POSTALE, BANQUE POPULAIRE, CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES, SOCIETE GENERALE, CREDIT AGRICOLE, CREDIT MUTUEL, CREDIT COOPERATIF et BANQUE DES TERRITOIRES.

Les 2 derniers établissements n'ont pas fait de proposition. Les autres banques ont fait des propositions à taux fixe, ainsi que diverses autres variantes.

Le Bureau Communautaire a proposé de ne pas se positionner sur les variantes proposées à taux variable ou à taux fixe sous conditions (non plafonnés), ces options restant trop risquées.

Pour les propositions à un taux fixe, les mieux disantes correspondent à un taux de 3,96% pour une durée de 15 ans, soit un total d'intérêts payés sur la durée du prêt de 2,416 M€.

En comparaison, un taux fixe de 3% génèrerait sur la même durée un total d'intérêts de 1 830 000 €.

Les taux fixes proposés restant élevés, le blocage des 8 M€ aujourd'hui ne permettrait pas de profiter d'une baisse éventuelle des taux. De plus, les besoins en financement sur 3 ans pouvant varier, la consolidation de 8M€ dès à présent paraît trop importante.

La consolidation d'un emprunt de 3,8 M€ (montant maximal de l'emprunt pouvant être réalisé en 2026 selon le PPI) permettrait de couvrir le besoin de financement réel 2026 et en partie celui de 2027, en générant un excédent en investissement sur 2026.

Cette hypothèse permettrait de sécuriser les conditions d'emprunt sur 2 exercices, avec un impact moindre sur l'endettement de la collectivité. Il est rappelé que la Collectivité dispose d'un placement affecté au financement d'une opération réalisée lors du premier emprunt global.

Le Crédit Agricole CIB (filiale du Crédit Agricole) a fait une proposition d'emprunt à taux fixe sur 15 ans à 4,02% mais pouvant être adossée à une option optimisant l'emprunt souscrit grâce à la possibilité de procéder à des RAT (Remboursements Anticipés Temporaires). Cette option permet de rémunérer les excédents de trésorerie : si la trésorerie de la collectivité le permet, tout ou partie des fonds empruntés à la banque peuvent lui être renvoyés. Le montant des intérêts facturés à la collectivité est alors diminué selon le calcul suivant : $80\% \times \text{€STR quotidien positif (taux variable : 2,18\% au 18/06/2026)} \times \text{trésorerie placée en RAT et fonction de la durée du RAT}$.

La solidité de la trésorerie du GRAND-FIGEAC est un de ses atouts mais les possibilités de placement sont très encadrées. Le RAT permet de mobiliser cette trésorerie et de la gérer activement pour générer une économie sur les intérêts dus.

Si le RAT est effectué durant une année complète lors de la 1^{ère} année (aux conditions actuelles), l'économie est de 66 272 €, soit un équivalent taux fixe pour l'emprunt à 3,81%.

Le calcul hypothétique consistant à placer l'intégralité des 3,8 M€ sur la durée de l'emprunt correspondrait à un équivalent taux fixe final de 2,276 % (à taux constant d'€STR à 2,181 % sur 15 ans).

Après avis du Bureau Communautaire, le Conseil Communautaire décide de retenir la proposition ci-dessous du Crédit Agricole :

VU

- Les articles L 2121-29, L 2122-22 al. 3°, L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil autorisant le recours à l'emprunt pour le budget de l'année 2026,
- La consultation menée auprès de différents organismes bancaires,
- La proposition commerciale en date du 06 juillet 2026

Article 1^{er} : Souscription d'un Prêt

- Objet : financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2026 de la collectivité.
- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées
- Domiciliataire : Crédit Agricole CIB
- Montant : 3 800 000 EUR (trois millions huit cent mille euros)
- Date de Mise à Disposition des Fonds : 30 juillet 2026
- Date de Remboursement Final : 30 juillet 2041
- Amortissement du Concours : Trimestriel Linéaire
- Taux d'Intérêts : Taux Fixe (base exact/360)
- Périodicité de Paiement des Intérêts : Trimestrielle
- Frais de dossier : 0.10% du montant du Concours, soit 3 800 EUR (trois mille huit cents euros)
- Remboursement anticipé autorisé à une Date de Paiement d'Intérêts moyennant
 - Éventuellement le paiement d'une indemnité selon conditions de marché
 - Une indemnité forfaitaire de 2.00% du Capital Remboursé par Anticipation si indexation variable
- Remboursements provisoires possibles moyennant le paiement d'intérêts d'attente (Taux en Cours – 80% de la moyenne de l'€STR quotidien positif)

Article 2 : Tableau d'amortissement de l'enveloppe

Début de Période	Fin de Période	CRD en Début de Période	Capital Amorti en Fin de Période
30/07/2026	30/10/2026	3 800 000,00	63 333,33
30/10/2026	29/01/2027	3 736 666,67	63 333,33
29/01/2027	30/04/2027	3 673 333,34	63 333,33
30/04/2027	30/07/2027	3 610 000,01	63 333,33
30/07/2027	29/10/2027	3 546 666,68	63 333,33
29/10/2027	31/01/2028	3 483 333,35	63 333,33
31/01/2028	28/04/2028	3 420 000,02	63 333,33
28/04/2028	31/07/2028	3 356 666,69	63 333,33
31/07/2028	30/10/2028	3 293 333,36	63 333,33
30/10/2028	30/01/2029	3 230 000,03	63 333,33
30/01/2029	30/04/2029	3 166 666,70	63 333,33
30/04/2029	30/07/2029	3 103 333,37	63 333,33
30/07/2029	30/10/2029	3 040 000,04	63 333,33
30/10/2029	30/01/2030	2 976 666,71	63 333,33
30/01/2030	30/04/2030	2 913 333,38	63 333,33
30/04/2030	30/07/2030	2 850 000,05	63 333,33
30/07/2030	30/10/2030	2 786 666,72	63 333,33
30/10/2030	30/01/2031	2 723 333,39	63 333,33
30/01/2031	30/04/2031	2 660 000,06	63 333,33

AR Prefecture

046-200067361-20260707-098_2026-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

30/04/2031	30/07/2031	2 596 666,73	63 333,33
30/07/2031	30/10/2031	2 533 333,40	63 333,33
30/10/2031	30/01/2032	2 470 000,07	63 333,33
30/01/2032	30/04/2032	2 406 666,74	63 333,33
30/04/2032	30/07/2032	2 343 333,41	63 333,33
30/07/2032	29/10/2032	2 280 000,08	63 333,33
29/10/2032	31/01/2033	2 216 666,75	63 333,33
31/01/2033	29/04/2033	2 153 333,42	63 333,33
29/04/2033	29/07/2033	2 090 000,09	63 333,33
29/07/2033	31/10/2033	2 026 666,76	63 333,33
31/10/2033	30/01/2034	1 963 333,43	63 333,33
30/01/2034	28/04/2034	1 900 000,10	63 333,33
28/04/2034	31/07/2034	1 836 666,77	63 333,33
31/07/2034	30/10/2034	1 773 333,44	63 333,33
30/10/2034	30/01/2035	1 710 000,11	63 333,33
30/01/2035	30/04/2035	1 646 666,78	63 333,33
30/04/2035	30/07/2035	1 583 333,45	63 333,33
30/07/2035	30/10/2035	1 520 000,12	63 333,33
30/10/2035	30/01/2036	1 456 666,79	63 333,33
30/01/2036	30/04/2036	1 393 333,46	63 333,33
30/04/2036	30/07/2036	1 330 000,13	63 333,33
30/07/2036	30/10/2036	1 266 666,80	63 333,33
30/10/2036	30/01/2037	1 203 333,47	63 333,33
30/01/2037	30/04/2037	1 140 000,14	63 333,33
30/04/2037	30/07/2037	1 076 666,81	63 333,33
30/07/2037	30/10/2037	1 013 333,48	63 333,33
30/10/2037	29/01/2038	950 000,15	63 333,33
29/01/2038	30/04/2038	886 666,82	63 333,33
30/04/2038	30/07/2038	823 333,49	63 333,33
30/07/2038	29/10/2038	760 000,16	63 333,33
29/10/2038	31/01/2039	696 666,83	63 333,33
31/01/2039	29/04/2039	633 333,50	63 333,33
29/04/2039	29/07/2039	570 000,17	63 333,33
29/07/2039	31/10/2039	506 666,84	63 333,33
31/10/2039	30/01/2040	443 333,51	63 333,33
30/01/2040	30/04/2040	380 000,18	63 333,33
30/04/2040	30/07/2040	316 666,85	63 333,33
30/07/2040	30/10/2040	253 333,52	63 333,33
30/10/2040	30/01/2041	190 000,19	63 333,33
30/01/2041	30/04/2041	126 666,86	63 333,33
30/04/2041	30/07/2041	63 333,53	63 333,53

Article 3 : Mise en place

Le Taux Fixe sera déterminé selon les conditions de marché prévalant au moment de l'envoi de la lettre d'instruction et ne pourra en aucun cas être supérieur à 4.02% l'an (exact/360).

Les conditions financières et l'engagement de la collectivité à signer la convention de crédit avec le Prêteur, seront arrêtées par écrit dans la lettre d'instruction avant la signature de ladite convention, auquel cas la révocation de l'engagement susvisé conduira au versement d'une indemnité au profit du domiciliataire Crédit Agricole CIB.

Le Président signera la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention. Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré à 99 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, après avis favorable du Bureau du 23 juin, le Conseil Communautaire décide de :

- **DEMANDER au Crédit Agricole l'attribution du prêt détaillé ci-dessus.**

Le Conseil Communautaire confère toutes délégations utiles au Président ou au Conseiller Délégué pour la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et tout document afférent et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 09 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 09 JUIL. 2026
et publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelynne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSERES) Amadieu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouragnan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent. (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Vigié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal. (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ;.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124
Nombre de votants : 103 (91 + 12 pouvoirs) Pour : 101

Nombre de conseillers présents : 91
Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 2

Délibération n°099_2026

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : Actualisation du tableau des effectifs 2026, dans le cadre des avancements de grades.

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) comprennent une formalisation de la politique d'avancement de grade définie et mise en œuvre par la Collectivité, et doivent fixer des critères devant être soumis à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Une fois validé, ces critères s'imposeront pour proposer un agent à l'avancement de grade sur toute la durée des LDG.

En accord avec le Comité Social Territorial (CST) du 18 juin 2026, il a été proposé de prolonger les lignes directrices de gestion en vigueur avec les critères d'avancements de grades existants pour le tableau d'avancements de grades 2026.

Les LDG seront ensuite complétées et éventuellement modifiées courant 2027, dans le cadre du dialogue social qui sera construit en CST avec les représentants de la Collectivité et les représentants du personnel élus dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2026.

Ainsi les critères d'avancement de grade existants ont été pris en compte sur le tableau de 2026 :

- Ancienneté dans le grade et ou la fonction publique ;
- Mise en adéquation grade / fonctions et responsabilités ;
- Obtention d'un examen professionnel ;
- Appréciation du responsable de service dans le cadre du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- Prise en compte de l'effort de formation et ou la préparation au concours ou examen ;
- Agents ayant été listés l'année précédente.

Ainsi il est proposé conformément aux critères présentés ci-dessus de transformer et/ou créer la liste des postes suivants dans la limite du taux de promotion fixé à 75% et 100% lorsque l'effectif du grade d'avancement sera composé d'une seule personne promouvable :

Direction / service	Grade d'avancement créé	Durée hebdo	Grade antérieur supprimé	Date d'effet création et suppression des grades
Direction des Affaires Culturelles				
Direction	1 poste d'Attaché Principal	Temps complet	1 poste d'Attaché Territorial	07/07/2026
Spectacle vivant	1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1 poste d'Adjoint du Patrimoine	07/07/2026
Direction Générale des Services				
Maison France Service	1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1 poste d'Adjoint Administratif	07/07/2026
Direction de l'Aménagement, Urbanisme et Habitat				
Service Habitat	1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet 2 heures hebdo	1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	07/07/2026
Direction / service	Grade d'avancement créé	Durée hebdo	Grade antérieur supprimé	Date d'effet création et suppression des grades
Direction du Développement				
Maison de la Formation	1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet 12 heures hebdo	1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	07/07/2026
Direction des Services Techniques				
Collecte des déchets ménagers	2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	2 postes d'Adjoint Technique	07/07/2026
Voirie	1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1 poste d'Adjoint Technique	07/07/2026
	1 poste d'Agent de Maîtrise Principal	Temps complet	1 poste d'Agent de Maîtrise	18/07/2026

Le coût de ces propositions d'avancement de grade est estimé à 26 500 € et a été prévu dans le Budget 2026.

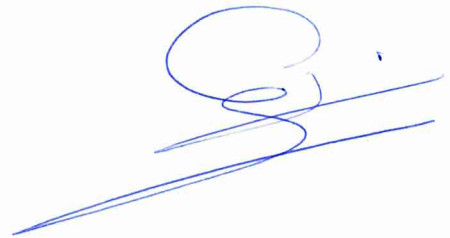
Les postes qui auront été transformés par la présente délibération seront supprimés après avis favorable d'un prochain CST.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide de :

- **VALIDER** la mise à jour du tableau des effectifs à la suite de la transformation des postes, par **avancement de grades à compter du 7 juillet 2026.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUL. 2026
et publié le 16 JUL. 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSSES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ;

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124
Nombre de votants : 103 (91 + 12 pouvoirs)

Nombre de conseillers présents : 91
Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération n°100_2026

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : Direction Générale des Services : Création d'un poste dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, d'un.e Chargé.e des Affaires Juridiques et de sécurisation de la commande publique.

La Direction Générale des Services fait face à la vacance de poste sur les fonctions de Direction Générale Adjointe des Services sur les missions spécifiques d'optimisation, sécurisation et ressources, depuis quelques mois. Cette vacance de poste, génère une surcharge d'activité temporaire et inhabituelle que doit assumer la chargée d'affaires juridiques et la Directrice Générale des Services en sus de leurs fonctions propres.

Afin de pouvoir traiter dans les délais l'ensemble des dossiers de commande publique et les affaires juridiques qui sont en cours, il est proposé de créer un emploi non permanent relevant du grade d'Attaché Territorial (catégorie A) pour effectuer les missions de Chargé.e des Affaires Juridiques et de sécurisation de la commande publique, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Ce poste non permanent est créé sur une durée de travail à temps complet, à compter du 7 juillet pour une période de 6 mois, renouvelable une fois sur une durée de 6 mois supplémentaires, conformément à l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération sera fixée sur un indice de l'échelle indiciaire des Attachés Territoriaux. Le niveau de rémunération sera déterminé en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience et dans le respect de ce qui est prévu dans la délibération.
Le coût de cette création de poste est estimé 19 000 € pour un contrat de 6 mois.

Ce coût sera plus ou moins atténué en fonction de la durée de vacance du poste de DGAS.

Après en avoir délibéré à 97 voix pour et 6 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- DE CRÉER un emploi non permanent d'Attaché Territorial à temps complet, pour un accroissement temporaire d'activité à compter du 7 juillet 2026.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUL. 2026
et publié le



Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUIER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelynne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumont Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguet ; (GORSSES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHÈLS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ;

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124
Nombre de votants : 103 (91 + 12 pouvoirs)

Nombre de conseillers présents : 91
Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°101_2026

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : Contrat d'apprentissage dans le cadre d'un diplôme de Maître-Nageur Sauveteur.

Une candidature spontanée pour un contrat d'apprentissage pour obtenir le diplôme de Maître-Nageur Sauveteur BPJEPS Activités Aquatiques et Natation, en lien avec le Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS), a été adressée au GRAND – FIGEAC.

Ce métier étant en tension et considérant les besoins récurrents de la Collectivité sur le bassin ouvert toute l'année et sur les bassins d'été, il est proposé la création d'un poste en apprentissage, pour une durée de 10 mois, sur les fonctions de Maître-Nageur Sauveteur, auprès du service SPORT rattaché à la Direction des Services Techniques.

Les frais de la formation s'élèveraient à :

- Frais pédagogiques : 7 939 €
- Salaire mensuel estimé : 1000 € soit 4000 € sur 2026 / 6000 € sur 2027

Coût total estimé sur le budget de 2026 : 11 939 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- DE VALIDER la création d'un poste non permanent permettant l'accueil d'un contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} septembre 2026.
- D'AUTORISER le Président du GRAND – FIGEAC à procéder au recrutement des candidat(es) et à conclure les contrats de travail y afférents dans la limite des inscriptions budgétaires du budget primitif 2026.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme 16 JUL. 2026
FIGEAC, le

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUL. 2026
et publié le

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafraette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSÉS) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCIHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysses-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayssie Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry .

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 91
Nombre de votants : 103 (91 + 12 pouvoirs)	Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 1

Délibération n°102_2026

ECONOMIE : Zone d'Activités Coupille à LIVERNON – Vente d'un terrain à la SCI PROFIL B.

La SCI PROFIL B (Les Bruyères de Crecy 58300 AVRIL-SUR-LOIRE), représentée par Monsieur Sébastien BOUILLET souhaite acquérir un terrain disponible sur la zone d'activités de Coupille à LIVERNON. Ce terrain présente un intérêt stratégique majeur pour la société dans la mesure où il est contigu au bâtiment dans lequel elle est actuellement implantée.

Cette proximité permettra d'assurer la continuité et l'extension cohérente de leurs activités (Fabricant de tôle acier – panneau sandwich – produits métallurgiques). Cette nouvelle implantation permettra la création d'emplois directs et indirects.

La parcelle concernée est la B 814 d'une superficie de 3 617 m². Sur les conseils de l'écologue, il a été signifié à la société que le chêne situé sur la parcelle 814 doit être conservé et protégé. Le service des Domaines a été consulté fin mai 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- D'AUTORISER le Président à signer l'acte de vente avec SCI PROFIL B pour un montant de 3 617 m² x 5 €HT/m² soit 18 085 € HT (21 702 € TTC), les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur.

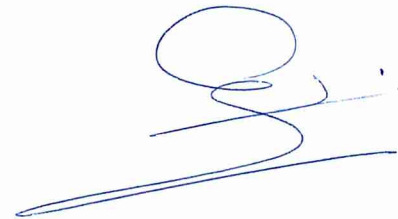
- D'ASSORTIR cette vente, sous peine de résolution de plein droit à la vente :

- D'une obligation de construction et d'achèvement du bâtiment conformément à l'objet de cette vente dans un délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte.
- D'un engagement à ne pas revendre le terrain nu à un prix supérieur à celui d'acquisition tant que la condition précédente n'est pas remplie.
- D'un engagement à ne pas couper le chêne situé sur la parcelle n°814.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le

16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUIL. 2026
et publié le

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrier Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumont Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSSES) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouragnan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruiel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent ; (DURBANS) Lalo Théodore.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparra Aurélien pouvoir à Picard Sophie.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 90
Nombre de votants : 103 (90 + 13 pouvoirs)	Pour : 74 Contre : 1 Abstention : 27 Non votant : 1

Délibération n°103_2026

ECONOMIE : Parc d'activités Quercypole 2 – Naturelab – CAMBES – Approbation de la grille tarifaire de location.

Les premiers bureaux « cabanes » et la future salle de réunion sont en cours de finalisation, la réception du chantier est prévue en août 2026.

Pour rappel, le site comprendra :

- Un bureau « cabane » de 7,58 m² pour 1 à 2 personnes ;
- deux bureaux « cabanes » de 17,4 m² pour 2 à 4 personnes, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- une salle de réunion de 45,3 m².

Ces espaces seront proposés à la location pour les entreprises à partir de septembre 2026.

Pour rappel, le coût total prévisionnel de l'opération est estimé à 951 240 € HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Les subventions acquises s'élèvent à 235 574 € HT au titre du FNADT et du Fonds Vert ;
- Les subventions attendues s'élèvent à environ 150 000 € HT, réparties comme suit :
 FEADER : entre 85 000 € et 100 000 € ;
 Région : entre 50 000 € et 100 000 €.
- Le reste à charge prévisionnel pour la Collectivité est d'environ 565 666 € HT.

Ces espaces seront proposés à la location aux entreprises afin d'y organiser des réunions, des séminaires, des journées de travail de leurs salariés à compter de septembre 2026.

La grille tarifaire présentée ci-dessous, a été établie en prenant en considération une hypothèse de 70% de taux d'occupation et demeure cohérente et attractive au regard des prestations proposées par des structures comparables, tout en tenant compte des charges de fonctionnement fixes (secrétariat et gestion, entretien des espaces verts, abonnement à une plateforme de réservation, assurance, fibre optique, taxe foncière, gestion de la pompe de relevage) ainsi que des charges de fonctionnement variables (fluides et prestations de ménage).

	Cabane 2 pers	Cabane 4 pers	Cabane PMR 4 pers	Salle réunion
Tarif par journée (10h max)	60 €	80 €	80 €	110 €
Tarif pour 3 jours	150 €	210 €	210 €	270 €
Tarif par semaine	200 €	300 €	300 €	400 €
Tarif mensuel	600 €	900 €	900 €	1 200 €

Après en avoir délibéré à 74 voix pour, 1 voix contre et 27 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- D'APPROUVER la grille tarifaire comme présentée ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président à fixer les modalités de fonctionnement et de gestion des locations et à signer tout document nécessaire à la mise en location des espaces (conventions, contrats, devis, règlement intérieur).

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
 pour extrait certifié conforme
 FIGEAC, le 16 JUL. 2026

Le Président,
 Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
 au contrôle de légalité le 16 JUL. 2026
 et publié le

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafrayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSSES) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouragnan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparra Aurélien pouvoir à Picard Sophie.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124
Nombre de votants : 103 (90 + 13 pouvoirs)

Nombre de conseillers présents : 90
Pour : 95 Contre : 2 Abstention : 6

Délibération n°104_2026

CLIMAT/ENVIRONNEMENT : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - Arrêt de l'évaluation finale du PCAET 2019-2025 / Arrêt du Diagnostic de territoire mis à jour.

Annexes :

- Rapport d'Evaluation Finale du PCAET 2019-2025
- Diagnostic « Atténuation du changement climatique »
- Portrait des vulnérabilités climatiques

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document cadre de la politique énergétique et climatique d'un territoire, rendu obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance verte du 18 août 2015 (LTECv).

Par délibération n°141/2019 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2019, le GRAND - FIGEAC adoptait son **premier PCAET pour la période 2019-2025**. Conformément aux dispositions réglementaires, le PCAET se composait dès son adoption des éléments suivants :

- Un diagnostic climat-air-énergie qui détermine les enjeux du territoire ;
- Une stratégie et des objectifs territoriaux ;

- Un programme d'actions ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Un rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique ;
- Un livret de concertation et de participation ;
- Une déclaration environnementale.

Un Bilan à mi-parcours a été approuvé par le Conseil Communautaire du 31 janvier 2023 par la délibération n°012/2023 présentant l'avancement du Plan à ce stade.

Au terme de la première période de mise en œuvre et dans l'objectif d'appuyer la révision vers une seconde version, **une évaluation finale des effets du Plan a été réalisée** selon deux approches coordonnées, tout au long de l'année 2025 et au cours du 1^{er} semestre 2026 :

- ✓ Une **mesure des effets** et de l'atteinte des objectifs du Plan par le suivi des indicateurs et le traitement des données disponibles, par le GRAND - FIGEAC ;
- ✓ Une **analyse qualitative** de l'intégration territoriale du Plan pilotée de manière indépendante par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), par la concertation des parties prenantes (17 entretiens, questionnaires, atelier participatif) et par le déploiement d'un référentiel d'évaluation s'appuyant sur 3 registres d'étude :
 - **COHERENCE** : Comprendre comment les actions et le PCAET s'articulent avec d'autres démarches et acteurs du territoire et si elles créent des synergies et une approche systémique.
 - **PERTINENCE** : Analyser le sens de l'action, sa capacité à répondre aux problèmes publics identifiés et à nourrir la dynamique territoriale.
 - **EFFICACITE** : Mesurer si les actions ont produit les effets attendus par rapport aux cibles fixées, en évaluant les impacts positifs et négatifs et les écarts par rapport aux objectifs fixés

Pour rappel, le PCAET 2019-2025 du GRAND - FIGEAC définissait alors une ambition essentiellement centrée sur le volet « atténuation du changement climatique », soit un cadre de 48 actions visant la réduction des émissions de GES, la baisse des consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique (objectif de baisse de 50% entre 2013 et 2050), et le développement des énergies renouvelables selon un mix énergétique répondant aux usages de l'énergie sur le territoire (objectif de +62% entre 2013 et 2050).

Il s'organisait autour de 4 grandes orientations, elles-mêmes déclinées en axes stratégiques pour répondre aux enjeux identifiés.

- 1. Le GRAND - FIGEAC, Territoire énergétiquement sobre**
 - Axe 1.1 : Initier une politique de rénovation ciblée et qualitative du bâti public et résidentiel
 - Axe 1.2 : Favoriser l'émergence d'un secteur industriel et tertiaire éco-efficace et d'une économie circulaire
 - Axe 1.3 : Sensibiliser les habitants du GRAND - FIGEAC à la sobriété énergétique pour favoriser les changements de comportement
- 2. Le GRAND - FIGEAC, Territoire producteur d'énergies renouvelables**
 - Axe 2.1 : Soutenir les initiatives et filières existantes ainsi que les projets identifiés
 - Axe 2.2 : Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques de production d'énergies renouvelables, notamment dans le secteur agricole
 - Axe 2.3 : Impulser une dynamique de production d'énergies renouvelables multi-partenariale
- 3. Le GRAND - FIGEAC, Territoire de proximité connecté**
 - Axe 3.1 : Renforcer l'attractivité des mobilités douces et collectives, promouvoir l'intermodalité et accompagner les mutations de la mobilité individuelle
 - Axe 3.2 : Développer l'offre de services de proximité
 - Axe 3.3 : Favoriser un développement urbain limitant les besoins en déplacement individuel motorisé

4. Le GRAND - FIGEAC, Territoire agricole et forestier vertueux

- Axe 4.1 : Encourager l'adaptation du secteur agricole et forestier face aux changements globaux ainsi que les bonnes pratiques
- Axe 4.2 : Encourager le développement de la filière forestière locale pour répondre aux besoins du territoire
- Axe 4.3 : Encourager et favoriser une alimentation locale et de qualité en appui aux filières agricoles

Afin de procéder à l'évaluation du PCAET 2019-2025, le suivi et la mesure des effets du Plan ont été réalisés sur la base des données à jour disponibles à date, soit généralement au mieux l'année 2023. Le cadre de données exploitées provient de l'Observatoire Régional Climat Energie en Occitanie (ORCEO), outil au service des territoires favorisant la cohérence de suivi et la consolidation de données adaptées aux enjeux.

Du point de vue de l'atténuation des effets du changement climatique, il se dégage en résumé les tendances suivantes :

- ✓ **La baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (-11% sur la période de mise en œuvre du PCAET / -15% sur la décennie 2013-2023), avec une contribution hétérogène de chaque secteur d'activité ;**
- ✓ **La baisse des consommations d'énergie, répartie de manière homogène entre les secteurs d'activité, bien que le secteur Industriel présente une baisse importante sur la dernière décennie (-11%) ;**
- ✓ **Une production d'énergies renouvelables qui s'élève à 332 GWh en 2023, avec un taux de couverture de la consommation d'énergie du territoire par les énergies renouvelables passé de 23% en à 28% sur les 10 dernières années :**
 - Le bois-énergie représente près de la moitié du total, utilisé en grande majorité (84 %) dans le chauffage domestique.
 - La production d'électricité est issue des équipements hydroélectriques, le solaire photovoltaïque (en développement important (x4 en 10 ans)) et la méthanisation.
 - La production d'hydroélectricité souvent considérée stable est toutefois très impactée par les aléas climatiques, avec une production moyenne variant de +/- 40% sur 10 ans, à puissance égale installée.

Du point de vue de la vulnérabilité du territoire du GRAND - FIGEAC au changement climatique, on observe :

- ➔ Une **augmentation des températures moyennes annuelles attendue de +2,2°C d'ici à 2050** par rapport à la période de référence (1959-2019), et de +3,7°C d'ici à 2100.
- ➔ Une **intensification de la fréquence et de la durée des vagues de chaleur** :
 - De 6 à 12 jours par an de températures à +35°C à horizon 2050 et de 14 à 25 jours par an à horizon 2100. Aujourd'hui, en moyenne, nous sommes de 1 à 3 jours par année.
 - De 15 à 29 nuits par an de nuits chaudes (>20°C) à horizon 2050 et de 31 à 50 nuits par an à horizon 2100. Aujourd'hui, en moyenne, nous sommes de 4 à 6 nuits tropicales par année.
- ➔ **Jusqu'à 15% de jours de gel en moins en 2050** par rapport à la période de référence.
- ➔ D'ici à 2100, le **risque significatif de feu de végétation** sera très important dans le Sud du territoire avec environ 10 à 27 jours par an de risque de feu de végétation contre 6 à 14 jours par an dans le Nord.
- ➔ Depuis 1982, 70 % des arrêtés **sécheresse** ont été émis après 2010, témoignant d'une intensification du phénomène. À noter que 2020 et 2024 ont été marquées par des sécheresses exceptionnelles.
- ➔ Le GRAND - FIGEAC, principalement alimenté par la rivière du Célé, pourrait voir des **baisses de débits** pouvant atteindre 20 à 40 % avec des périodes d'étiages plus marquées, et des déficits hydriques plus fréquents et plus marqués. Une baisse notable des débits des rivières locales, notamment du Célé, estimée entre 30 et 50 % sur 20 ans.

Aussi, le **profil air-énergie-climat** mis à jour démontre des **principes directeurs semblables** au profil observé pour l'élaboration du premier PCAET :

- Une forte dépendance aux énergies fossiles dans la consommation énergétique du territoire (52%) ;
- Des secteurs très consommateurs (Logement et Transports) impactant directement le budget des ménages : une dépense moyenne de 3600€/an/hab. pour le GRAND - FIGEAC contre 3100€/an/hab. à l'échelle de la Région Occitanie ;
- Un potentiel de développement des énergies renouvelables avéré et encadré pour répondre aux différents enjeux du territoire ;
- Une capacité de stockage Carbone importante par la présence de massifs forestiers et de prairies permanentes en agriculture ;
- Une capacité à s'organiser pour s'adapter au changement climatique et faire face aux aléas.

D'après les travaux du CEREMA, menés selon le référentiel d'évaluation adapté au Plan évalué, **le PCAET 2019-2025 du GRAND - FIGEAC a engagé une culture de la transition écologique à l'échelle locale**. Son évaluation montre une cohérence entre les démarches et politiques publiques, une pertinence intacte des objectifs et une efficacité réelle mais à renforcer.

Le développement de l'adaptation au changement climatique demeure un enjeu majeur du futur PCAET. Sans omettre le volet « atténuation », les capacités avérées du territoire comme les impacts déjà trop visibles doivent rendre le Plan plus équilibré sur ces deux volets de Transition Ecologique Territoriale.

Le futur plan devra ainsi s'appuyer sur :

- un pilotage plus lisible, partagé entre Directions et partenaires,
- des indicateurs concrets, suivis annuellement,
- une communication claire, tournée vers les élus, les techniciens et les habitants,
- un recentrage thématique sur les leviers à impact fort.

Le PCAET du GRAND - FIGEAC s'est distingué par une ambition sincère et structurante, mais la transition vers un « PCAET 2.0 » devra s'appuyer à la fois sur ces acquis stratégiques (diagnostic, légitimité, alignement climat-air-énergie) et lever les freins liés à la mise en œuvre et au pilotage, en intégrant de manière explicite les trajectoires d'adaptation au changement climatique et les nouveaux défis (santé, eau, transition juste).

Le rapport d'évaluation finale formule donc des recommandations sur la base de leviers à mobiliser qui serviront de points d'appui à la révision vers une seconde version enrichie et adaptée aux enjeux du territoire.

Après en avoir délibéré à 95 voix pour, 2 contre et 6 abstentions, après avis favorable du Bureau du 23 juin, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER le rapport d'évaluation finale du PCAET 2019-2025 du GRAND - FIGEAC ainsi que la mise à jour du diagnostic « atténuation du changement climatique » et le portrait des vulnérabilités climatiques tels que résumés ci-dessus et joints à la délibération.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le

09 JUL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le
et publié le

09 JUL. 2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Ettaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSSES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fourcignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Noyac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destrue Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguières Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moyse-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzell Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs)

Nombre de conseillers présents : 89
Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 2

Délibération n°105_2026

CLIMAT/ENVIRONNEMENT : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - Arrêt des modalités de concertation préalable à la révision du PCAET.

Annexe : Dossier de concertation préalable

Vu, la délibération n°185_2025 du 16 décembre 2025 relative à la prescription de la révision du PCAET du GRAND - FIGEAC,

Vu, la décision n° 2026 / 18 / PCAET GRAND FIGEAC / 1 du 4 février 2026 portant désignation d'une garante de la concertation préalable relative au projet de mise à jour du plan climat-air-énergie territorial du GRAND - FIGEAC (12, 46) pour la période 2026-2032,

Vu, le Code de l'Environnement (L 121-15-1 et L 121-16) stipulant que "La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale."

Considérant l'avis favorable de la Commission Climat et Economie circulaire du 16 juin 2026,

Il est précisé que :

La révision du PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) du GRAND - FIGEAC fera l'objet d'une concertation préalable placée sous l'observation d'une garante désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Afin de permettre l'accès à tous à une information complète et à la participation amont à la révision du PCAET, le GRAND - FIGEAC définit les modalités de concertation préalable guidées par les principes suivants :

- I. Une durée maximale de 3 mois (23 juillet -> 23 octobre) précédée d'une information du public sur les modalités de concertation préalable d'une durée de 15 jours avant le démarrage (8 -> 22 juillet).
- II. Un espace dédié sur le site internet de la Collectivité ([www.GRAND - FIGEAC.fr/plan-climat-air-energie-territorial/](http://www.GRAND-FIGEAC.fr/plan-climat-air-energie-territorial/)) sur la même période permettant l'accès à toutes les ressources utiles à l'information et la participation du public :
 - ✓ Les documents supports de référence :
 - Une synthèse grand public ;
 - Un dossier de concertation préalable détaillant les modalités retenues et la mise en contexte ;
 - Le rapport d'évaluation finale du PCAET 2019-2025 ;
 - Le diagnostic volet « atténuation du changement climatique » et le portrait « vulnérabilité au changement climatique » du territoire ;
 - ✓ Un atlas cartographique comme outil de visualisation spatiale les différents enjeux du PCAET ;
 - ✓ Un « kit de la concertation préalable » permettant l'auto-portage par des tiers d'un débat entraînant la production de contributions : *mobilisable dans des ateliers publics et proposé aux structures partenaires des Plans et Programmes du GRAND - FIGEAC pour le recueil de contributions directes (sur la base d'une information à l'utilisation du kit du débat) ;*
 - ✓ Des questionnaires thématiques pour permettre une forme de restitution guidée pour les contributeurs ;
 - ✓ Les actualités de la concertation préalable, notamment la mise à jour de modalités additionnelles à destination du public ;
 - ✓ La liste des réponses apportées aux questions reçues en continu portant sur le Plan à réviser.
- III. Des animations grand public comme support de concertation et favorisant le partage des connaissances sur les thématiques à enjeu du PCAET :
 - Une Conférence de lancement de la concertation préalable le 23 Juillet 2026 à l'Astrolabe (Figeac), dès 20h30 ;
 - Six animations grand public au format conférence, atelier, observation, ou visite de sites, dont une sur chaque secteur/bassin de vie ;
- IV. Des espaces proposés à différents publics cibles identifiés en lien avec certains enjeux du PCAET :
 - Jeunes : tenue d'un stand au forum de la rentrée étudiante le 23/09/2026, déploiement d'un cycle d'animations du type ateliers-fresque avec le public des membres du Collectif Enfance-Jeunesse ;
 - Visiteurs/acteurs du Tourisme : diffusion du document de synthèse et du kit de concertation dans les 6 bureaux décentralisés de l'OIT. En fin de saison touristique, un temps dédié à la contribution des professionnels du tourisme sera proposé ;
 - Professionnels (Agriculture / Industrie) :
 - Atelier de concertation lors d'une Conférence thématique ;
 - Entreprises : questionnaire dédié aux enjeux de décarbonation de l'Industrie aux entreprises des 20 Zones d'Activités du GRAND - FIGEAC ;
 - Grand public : Quinzaine « Culture & Climat » (en lien avec la semaine européenne du développement durable du 18 septembre au 8 octobre 2026) dans le réseau de médiathèques du GRAND - FIGEAC ;

Le GRAND - FIGEAC se réserve, en fonction d'opportunités ou de dispositions favorables, la possibilité de faire évoluer ces modalités en informant le public le plus en amont et le plus largement possible, notamment par la mise à jour de l'espace dédié sur son site internet.

La transmission des contributions par le public sera possible par réponse aux questionnaires présents sur l'espace dédié du site internet du GRAND - FIGEAC, par email à l'adresse planclimat@grand-figeac.fr, ou par courrier postal à l'attention du Président du GRAND - FIGEAC.

Toute question relative à la bonne compréhension ou à une demande d'éclairage sur l'objet de la concertation préalable sera transmise de la même manière, et sera publiée dans un délai raisonnable sur l'espace dédié du site internet de la Collectivité avec sa réponse associée.

Un bilan de la concertation préalable sera produit un mois après la clôture par la garante désignée par la CNDP. Le GRAND - FIGEAC disposera ensuite de deux mois pour publier en réponse les mesures qu'il estime nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation.

Enfin, le GRAND - FIGEAC veillera à la bonne information et à la participation de tous tout au long de la démarche de révision du PCAET et ce jusqu'à l'ouverture de la consultation électronique du public portant sur le projet de PCAET à adopter.

Après en avoir délibéré à 100 voix pour et 2 abstentions, après avis favorable du Bureau du 23 juin, le Conseil Communautaire décide :

- D'APPROUVER les modalités de concertation préalable à la révision du PCAET comme présentées ci-dessus.

- D'AUTORISER le Président à mettre en œuvre les conditions matérielles et financière d'organisation de cette concertation préalable à la révision du PCAET, dans la limite du budget disponible pour cette opération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 09 JUL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le
et publié le 09 JUL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafrette Stéphane ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSSES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Orfalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent ; (TERROU) Moncany Didier .

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguières Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysse-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparra Aurélien pouvoir à Picard Sophie.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayssie Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 91
Nombre de votants : 104 (91 + 13 pouvoirs)	Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 1

Délibération n°106_2026

HABITAT : Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) en substitution de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) en vigueur.

Contexte et principes de mise en place de cette taxe

L'action 2.5 du Programme Local de l'Habitat (PLH : exécutoire depuis août 2023) prévoit la mise en place d'une politique de sortie de la vacance par le biais de 5 moyens opérationnels :

1. L'amélioration de la connaissance des situations de vacance : étude réalisée en interne en 2023
2. La communication auprès des propriétaires
3. La mise en place d'opération d'accompagnement : effectué dans le cadre du Programme d'intérêt Général (PIG), des Opération Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement urbain (OPAH-RU) et depuis le 1^{er} janvier 2026 du Pacte Territorial France Rénov' HABITER LE GRAND - FIGEAC

4. L'instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) : effective depuis le 1^{er} janvier 2024 à la suite de l'approbation du PLH
5. Soutenir la primo-accession dans le vacant : mise en place d'une prime de 5 000 € depuis le 1^{er} janvier 2024 financée par THLV

Evolution de la réglementation

Jusqu'à présent, la **fiscalité sur les logements vacants** reposait sur deux dispositifs distincts selon la zone géographique :

- **La Taxe Logements Vacants (TLV)** en zones tendues (article 232 du Code Général des Impôts CGI),
- **La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)** en zones non tendues (article 1407 bis du CGI), mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024 sur le GRAND - FIGEAC.

La **nouvelle Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)** unifie ces régimes au sein d'un article unique du CGI (Art. 1406 bis). Il existe toujours une distinction entre les zones tendues (Communes caractérisées par un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande, listées par arrêté) et le reste du territoire national.

Aucune Commune du GRAND - FIGEAC ne rentre dans les critères des zones tendues. Ce sont donc toujours les logements vacants depuis plus de deux ans qui restent dans le champ d'application de cette taxe.

Les modalités de calcul et de perception de la TVLH vont suivre celle de la THLV.

Comme pour la THLV, le GRAND - FIGEAC ne percevra la TVLH que sur les Communes qui ne l'ont pas instituée de leur côté.

L'article 1406 bis du code général des impôts permet au Conseil Communautaire d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge du GRAND - FIGEAC.

Le taux devra être délibéré chaque année avant le 15 avril et ne pourra pas dépasser 50%. (Rappel le taux en vigueur en 2026 est de 8.2%. Il est identique à celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les taux pourront être différents à compter de 2027).

En 2023, lorsque le GRAND - FIGEAC a délibéré pour instaurer la THLV sur son territoire, 9 Communes l'avaient déjà mise en place en leur nom. Depuis une Commune a rapporté sa délibération.

Après application des exonérations, le montant perçu par GRAND - FIGEAC est de 112 416 € en 2024 et 101 173 € en 2025. Ce montant permet de financer annuellement l'enveloppe d'intervention de 50 000 €, l'animation du dispositif et la mise en réserve de l'excédent pour le financement des années suivantes, considérant la baisse progressive de cette taxe si elle produit ses effets sur la résorption de la vacance.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le GRAND - FIGEAC a également mis en place l'aide aux primo-accédants dans le vacant (logement déclarés vacants depuis plus de deux ans) **quelle que soit la Commune de résidence.** Le GRAND - FIGEAC finance également l'animation du Pacte territorial, de l'OPAH-RU, de l'observatoire de l'habitat, des aides aux travaux en compléments de celle attribuées par l'ANAH et toutes les actions nécessaires à la promotion des dispositifs.

A ce jour, 17 primes ont été accordées sur un objectif annuel de 10 (10 en 2024, 5 en 2025 et 2 en 2026). Elles sont réparties sur 9 Communes différentes.

Actuellement, 8 Communes du GRAND - FIGEAC avaient institué en propre la TVLH, mais nous ne savons pas :

- Si elles vont maintenir cette position pour la TVLH.
- Si d'éventuelles nouvelles Communes instaureront la TVLH.

En fonction des choix faits par les Communes, l'équilibre taxe/prime pourrait être remis en question.

De ce fait, afin de poursuivre l'engagement commun en faveur de la sortie de vacance et le maintien du dispositif communautaire, les Communes sont invitées à renoncer à la mise en place de la TVLH. **Il est proposé de maintenir le dispositif de versement de la prime pour les primo accédants dans le vacant uniquement sur les Communes qui n'auront pas instauré la TVLH exception faite pour les Communes qui financent des actions en faveur de l'habitat dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' HABITER LE GRAND - FIGEAC ou l'OPAH-RU.**

Si des Communes autres que les douze qui financent des actions en faveur de l'habitat dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' HABITER LE GRAND - FIGEAC ou l'OPAH-RU délibèrent pour mettre en place la TVLH, le règlement d'attribution de la prime pour les primo-accédants dans le vacant sera revu comme suit :

Au lieu de

« 2/Périmètre

Cette prime concerne tous les logements vacants depuis plus de 2 ans, référencés dans le fichier 1767COM des services fiscaux au 1^{er} janvier de l'année N-1 de la demande. »

L'article sera remplacé par

« 2/Périmètre

Cette prime concerne tous les logements vacants depuis plus de 2 ans, référencés dans le fichier 1767BISCOM des services fiscaux au 1^{er} janvier de l'année N-1 de la demande.

Les logements éligibles doivent être situés sur une Commune qui n'a pas instauré la TVLH exception faite pour les Communes qui financent des actions en faveur de l'habitat dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' HABITER LE GRAND - FIGEAC ou l'OPAH-RU.

Pour information les douze Communes concernées sont : ASSIER, AYNAC, BAGNAC-SUR-CELE, CAJARC, CAPDENAC-GARE, CARDAILLAC, FIGEAC, LACAPELLE-MARIVAL, LATRONQUIERE, LEYME, LIVERNON et MARCILHAC SUR CELE. »

Le reste du règlement demeurerait inchangé.

Après en avoir délibéré à 100 voix pour et 3 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide de :

- **VALIDER la mise en place de la Taxe sur la Vacance des locaux d'Habitation (TVLH) à partir du 1er janvier 2027.**
- **MODIFIER le règlement d'attribution de la prime pour les primo-accédants à partir du 1er janvier 2027 le cas échéant après constat des situations communales après le 30 septembre 2026.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUL. 2026
et publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumont Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSES) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (THÉMINETTES) Caron Laurent ; (TERROU) Moncany Didier .

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssièrre Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Hebert Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiace Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayssie Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Besse de Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 91
Nombre de votants : 104 (91 + 13 pouvoirs)	Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 1

Délibération n°107_2026

PLANIFICATION : PLUI / prescription de la modification n°2 – modalités de concertation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-1 et suivants, L. 104-3 et suivants, L. 153-36 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du GRAND - FIGEAC approuvés par arrêté inter-préfectoral n° DCL/2024/51 en date du 19/11/2024

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération du 24 juin 2025 ;

Rappel du contexte

Comme acté en Conseil Communautaire du 12/05/26, il est proposé **d'engager l'évolution du PLUi** pour prendre en compte les corrections matérielles et les évolutions d'un document d'urbanisme à la suite de son approbation.

Pour ce faire, deux procédures de modification sont engagées tel que présentées en Conseil Communautaire :

1/ Modification n°1 du PLUi sans évaluation environnementale :

Par arrêté en date du 24 juin 2026 le Président du GRAND - FIGEAC a prescrit la modification n°1 permettant la correction d'erreurs matérielles.

2/ Modification n°2 du PLUi avec évaluation environnementale :

Afin que le PLUi réponde aux évolutions du territoire et aux nouveaux projets communaux et privés exprimés depuis son approbation, sans changer les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, cette modification prendra en compte le plus vaste champ possible de sujets à faire évoluer.

Cette procédure a notamment pour objet de relocaliser des zones à l'urbanisation et ainsi, le projet de modification est susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement. Il sera donc nécessaire de procéder à une actualisation de l'évaluation environnementale du PLUi.

Il s'agira aussi de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique par délibération du Conseil Communautaire.

Il est proposé au Bureau la délibération de prescription de la modification n°2 du PLUi avec évaluation environnementale et modalités de concertation publique.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le PLUi approuvé par délibération du 24 juin 2025 afin de prendre en compte :

- les évolutions des projets communaux,
- les ajustements nécessaires à produire sur les pièces réglementaires (règlement graphique, écrit, OAP) après une année de mise en application du PLUi,

Il s'agit notamment de permettre de :

- relocaliser certaines zones d'extension urbaine à surface identique à l'existant, sans consommation supplémentaire d'ENAF
- modifier le zonage de zone Ap, N, Np, Na vers un zonage A pour une prise en compte de l'existence de bâtiments agricoles en activité

Les objectifs de la modification n°2 se déclinent à travers plusieurs outils dans le document d'urbanisme. Il s'agira notamment :

- De modifications du règlement écrit ;
- D'évolutions de zonage dans le règlement graphique ;
- D'ajustements d'OAP sectorielles existantes ou de mise en place de nouvelles OAP sur des secteur AUh relocalisés ;
- Des créations, modifications ou suppressions d'emplacements réservés ;
- De rendre plus opérationnelles certaines OAP sectorielles ;
- De favoriser la production d'énergie renouvelable en identifiant des sites propices et en précisant le règlement écrit sur ces points ;
- De préciser certaines dispositions dans les orientations d'aménagement et de programmations thématiques ;

- De permettre la création de STECAL pour accompagner le développement d'activités économiques existantes ;

Considérant que le projet de modification n'aura pas pour effet de changer les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

Considérant que, dans cette condition, en application de l'article L153-36 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme fait l'objet d'une modification ;

Considérant qu'en application de l'article L.104-3 et R.104-12 du code de l'urbanisme le projet de modification est susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement et qu'il est nécessaire de procéder à une actualisation de l'évaluation environnementale du PLUi ;

Considérant qu'en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, la procédure de modification du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale doit faire l'objet d'une concertation obligatoire associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Considérant qu'il y a donc lieu de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique par délibération du Conseil Communautaire en application de l'article L. 103-3 du code de l'urbanisme ;

Les modalités de la concertation publique :

- Mise en place de différents moyens d'information du public (articles de presse, articles sur le site du GRAND - FIGEAC et le bulletin communautaire)
- Saisine par courrier, à l'attention de M. le Président du GRAND - FIGEAC : 2 rue Petitjean 46100 Figeac secretariat.general@grand-figeac.fr.
- Dépôt d'une contribution dans le registre dématérialisé. Les contributions déposées sur ce registre sont consultables.

Considérant qu'il s'agira de notifier le projet de modification, l'exposé de ses motifs à Madame la Préfète du Lot ainsi qu'aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme et aux maires des Communes concernées par la modification ;

Considérant qu'il s'agira de soumettre le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées à participation du public par voie électronique selon des modalités qui seront précisées par arrêté du Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide de :

- **D'APPROUVER la prescription de la modification n°2 avec évaluation environnementale ;**
- **DE FIXER les modalités de concertation publique telles qu'exposées ci-dessus.**

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs. Elle fera en outre l'objet des mesures de publicité et d'information prévues aux articles R. 153-21 et R. 153-22 du Code de l'urbanisme et sera en conséquence affichée pendant un mois au siège de l'EPCI et dans les mairies des Communes membres concernées avec mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans les départements du Lot et de l'Aveyron. Elle sera également publiée sur le portail national de l'urbanisme.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le **16 JUIL. 2026**

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le **16 JUIL. 2026**
et publié le

Le Président,
Vincent LABARTHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSSES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destrudel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 91
Nombre de votants : 104 (91 + 13 pouvoirs)	Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 1

Délibération n°108_2026

TRANSPORT SCOLAIRE : prolongation du marché de transport scolaire du HAUT-SEGALA et signature de la convention de délégation 2026-2028 avec la Région Occitanie.

Annexe : convention de délégation de compétence

Dans le cadre de sa compétence « transports scolaire sur le secteur du Haut-Ségala », le GRAND - FIGEAC a attribué par délibération n°110-2023 un marché de prestations de services de transport scolaire sur le secteur du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) du Haut-Ségala en 2023.

Le service de transport scolaire dessert en effet les Communes de SAINT-CIRGUES, GORSSES, LAURESSES, LATRONQUIÈRE, SAINT-HILAIRE, LABASTIDE-DU-HAUT-MONT et SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE, ainsi que 5 écoles (élémentaire de GORSSES, maternelle et élémentaire de LATRONQUIÈRE, élémentaire de LAURESSES, élémentaire de SAINT-CIRGUES).

Ce marché venant à expiration en août 2026, une prolongation doit être réalisée par avenant afin d'assurer ce service dès la prochaine rentrée scolaire 2026 tout en tenant compte du contexte de la

carte scolaire. En effet, le RPI est concerné par une modification engagée avec l'Education Nationale, les Communes et les établissements, à échéance de la rentrée 2027 ou 2028.

Dans l'attente de l'organisation finale retenue, impactant de fait la desserte du transport scolaire, il est proposé de reconduire l'organisation en place par voie d'avenant au marché en cours et pour l'ensemble de l'année scolaire 2026-2027.

Les avenants de prolongation jusqu'en août 2027 concernent les 6 lots du marché initial pour un montant maximal de 200 000 € HT :

- Lot n°1 : SAINT-CIRGUES / GORSES
- Lot n°2 : GORSES / LAURESSES / LATRONQUIÈRE
- Lot n°3 : GORSES / SAINT-CIRGUES
- Lot n°4 : SAINT-HILAIRE / SAINT-CIRGUES
- Lot n°5 : LABASTIDE / SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE
- Lot n°6 : SAINT-HILAIRE / LABASTIDE-DU-HAUT-MONT

Par ailleurs, **l'exercice de cette compétence s'inscrit dans le cadre d'une convention de délégation de compétence d'organisation de service de transport scolaire** entre la Région Occitanie, autorité organisatrice (AO), et la Communauté de Communes, autorité organisatrice de second rang (AO2).

Cette convention fera l'objet d'un **renouvellement délibéré par la Région le 3 juillet 2026, pour la période allant du 1^{er} septembre 2026 au dernier jour de l'année scolaire 2027/2028. Il convient donc de reconduire la demande de délégation de compétence en la matière.**

Cette convention établit le cadre de la délégation et les conditions de prise en charge d'une part du coût du transport par la Région. Elle est présentée en annexe.

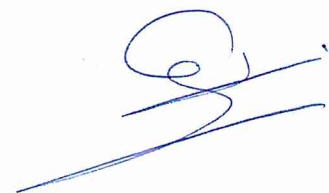
Enfin, pour rappel deux accompagnateurs interviennent conformément à la réglementation sur les circuits où au moins 4 enfants d'école maternelle sont transportés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- **D'AUTORISER** le Président à signer les avenants permettant la prolongation de ce marché pour l'année scolaire 2026-2027 dans la limite de 200 000 € HT,
- **D'AUTORISER** le Conseiller Délégué aux Mobilités à :
 - **SOLLICITER** pour la Communauté de Communes la délégation de la compétence transport scolaire auprès de la Région Occitanie pour l'exploitation du service de transport scolaire du RPI du Haut-Ségala conformément à ses statuts,
 - **SIGNER** la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire avec la Région telle que présenté en annexe.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUL. 2026
et publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORGES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTET ET MOUXAL) Leprettre Stéphane ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent ; (FIGEAC) Léonard Camille.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES) ;

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Maysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LEYME) Tillet Marc ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (VIAZAC) Philippe Nathalie ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124		Nombre de conseillers présents : 86		
Nombre de votants : 97 (86 + 11 pouvoirs)	Pour : 87	Contre : 0	Abstention : 8	Non votant : 2

Délibération n°109_2026

CULTURE : Associations et acteurs culturels - Subventions 2026.

À la suite de la présentation en Commission Culture et Patrimoine le 10 juin 2026, il est proposé d'individualiser les subventions apportées par le GRAND - FIGEAC aux associations culturelles pour l'exercice 2026.

Il est précisé que ces propositions intègrent les critères adoptés par la délibération n°132_2023 du Conseil Communautaire du 26/09/2023 qualifiant l'intérêt communautaire des associations ainsi que la reconnaissance d'intérêt communautaire des associations listées dans les délibérations n°036_2024 du Conseil Communautaire du 26/03/2024 et n°037_2025 du Conseil Communautaire du 25/03/2025.

Les subventions aux associations et acteurs culturels sont prises sur l'enveloppe globale d'un montant de 1 408 607 € pour 2026 (maintien de l'enveloppe 2025). Considérant les montants attribués en 2025 et la stabilité de l'enveloppe globale, les crédits à ventiler pour la Culture sont de 344 311 €. Si d'autres dossiers de subventions relatifs à la Culture sont déposés en cours d'année, ils seront affectés à l'enveloppe des subventions exceptionnelles.

ASSOCIATIONS RECONNUES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE				
ASSOCIATIONS ET ACTEURS CULTURELS	OBJET	Subvention 2025	Demandes 2026	Proposition Commission
Africajarc	Valorisation des cultures africaines. Festival	14 000 €	14 000 €	14 000 €
Déclam'	Patrimoine, environnement et éducation populaire.	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Des Clous	Cirque actuel Résidences, saison et festival	9 000 €	20 000 €	12 000 €
Fédération des Foyers du Lot	CinéLot – Projections de cinéma itinérant	6 700 €	7 000 €	7 000 €
La BD prend l'air	Festival de la bande dessinée	5 600 €	5 600 €	5 600 €
Les Nuits & les jours de Querbes	Jazz et littérature – Festival et saison. Printemps des poètes	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Les Rencontres Musicales de Figeac	Musique classique – Festival	10 000 €	12 000 €	11 000 €
L'Orange Fluo	Action culturelle et résidence – Musique actuelle. GORSES et LATRONQUIERE	21 500 €	21 500 €	21 500 €
Visages de Ségala	Valorisation du patrimoine – Haut-Ségala - Maison Marot	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Envie de Jazz	Festival de jazz – FIGEAC	7 000 €	10 000 €	7 000 €
Le Pilou	Festival Ségala'art - PRENDEIGNES	3 000 €	3 500 €	3 500 €
TOTAL		92 300 €	109 100 €	97 100 €

ECOLES DE MUSIQUE			
ASSOCIATIONS	Subvention 2025	Demandes 2026	Proposition Commission
ASSIER- École de musique du Causse	25 000 €	30 000 €	25 000 €
CAJARC – Arts & Scène	61 300 €	61 300 €	61 300 €
CAPDENAC-GARE – Cap Musique	9 600 €	9 400 €	9 400 €
FIGEAC – École de musique et de théâtre	106 300 €	106 300 €	106 300 €
LACAPELLE-MARIVAL - ASL	24 100 €	25 560 €	24 100 €
TOTAL	226 300 €	232 560 €	226 100 €

AUTRES DEMANDES (subventions « exceptionnelles » ou « coup de pouce »)				
ASSOCIATIONS ET ACTEURS CULTURELS	OBJET	Subvention 2025	Demandes 2026	Proposition Commission
Lire à Figeac	Promotion de la lecture	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Antenne d'Oc	Radio associative	1 000 €	3 000 €	1 000 €

Lire à Figeac	Promotion de la lecture	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Antenne d'Oc	Radio associative	1 000 €	3 000 €	1 000 €
Ulysse Maison d'artistes (SCIC)	Projet éducatif d'écritures musicales	7 000 €		0 €
Collectif Nous Autres	Programme culturel dans le Haut-Ségala	- €	14 000 €	7 000 € Délibéré le 17/02/2026 Délibération 011-2026
Lot of good day	Balade en Meule Bleue et concert à FIGEAC	1 500 €	5 000 €	5 000 €
Fête Perchée CALVIGNAC	Soirées musiques actuelles	-	2 000 €	1 500 €
Arts et Patrimoine	Valorisation patrimoine – LACAPELLE-MARIVAL Exposition été	200 €	200 €	200 €
Les Arts Perchés – CALVIGNAC	Installations plastiques hors les murs	500 €	800 €	500 €
ADER	Promotion de la lecture et de l'écriture Fête de la Lecture et des Arts CAPDENAC-GARE 11/10/2026	-	700 €	200 €
La roue des sorcières	Marché artisanal sur thème du fantastique au lac du Tolerme	-	1 000 €	200 €
Comité d'animation de CAJARC	Programmation culturelle à l'Espace Françoise-Sagan	-	1 000 €	200 €
TOTAL		12 700 €	30 200 €	18 300 €

TOTAL DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES		
Montant disponible	Demandes 2026	Proposition Commission culture
344 311 €	371 860 €	341 500 €

Après en avoir délibéré à 87 voix pour et 8 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- D'ACCORDER les subventions aux associations culturelles telles que présentées ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président à signer les arrêtés ou conventions attributives correspondantes.

Il est indiqué que Sophie PICARD, Guillaume BALDY, Pascal LEWICKI, Marc TILLET, Pascal BAHU, Nathalie PHILIPPE, Aurélie LAPARRO n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le **16 JUL. 2026**

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le **16 JUL. 2026**
et publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Hugue ; (GORSSES) Amadieu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (LABATHUDE) Fouragnan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (ANGLARS) Vermande Claudine.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOUBRY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayssie Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (FIGEAC) Laporterie Anne .

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124		Nombre de conseillers présents : 88		
Nombre de votants : 101 (88 + 13 pouvoirs)	Pour : 93	Contre : 2	Abstention : 3	Non votant : 3

Délibération n°110_2026

CULTURE : Spectacle vivant : adoption des tarifs relatifs à la mise en œuvre du programme spectacle juin 2026 – juin 2027.

L'Astrolabe GRAND - FIGEAC met en œuvre un programme d'action de spectacles vivants de septembre à juin (diffusion de spectacles, action culturelle, résidences d'artistes), une programmation estivale pour le compte de la Ville de FIGEAC (Spectacles des mardis) ainsi que le Festival de Théâtre de Figeac.

1/ Tarif de billetterie :

La grille tarifaire relative à la programmation de spectacles de l'Astrolabe a été délibérée le 13 décembre 2022 et le 17 décembre 2024 pour le Festival de Théâtre de Figeac.

Les tarifs indiqués ci-dessous sont exprimés en euros et TTC :

Cat.	Normal	Réduit	- 19 ans	- 13 ans	Abon. 4-6 spect	Abon. 7 spect. et +	Scolaires*
Af**	28	19	17	15	23	20	8
A	25	18	15	13	21	19	7
B	20	14	12	10	17	15	5
C	16	11	9	8	14	12	5
D	13	9	7	5,5	11	10	5
E	10	7	5,5	4	9	8	5
F	5,5	4	3	3	5	4	5

* Scolaires et structures éducatives : une entrée gratuite est accordée à un accompagnateur pour 10 élèves.

** Catégorie tarifaire créée pour le Festival de Théâtre de Figeac

2/ Propositions de spectacles, saison juin 2026 – juin 2027 :

Spectacles / Équipes artistiques	Genre - Discipline	Partenariats	Date(s)	Communes	Tarifs
LE MYSTERE DU GANT	Théâtre (festival)	Ville de Figeac – Festival de Théâtre	18/07	FIGEAC	Af**
BANDA DO MATO	Musique (festival)		18/07	FIGEAC	G
AMADOUER LES BOURRASQUES	Lecture (festival)		19/07	FIGEAC	G
GENERATION MITTERRAND	Théâtre (festival)		19 & 20/07	FIGEAC	B
LE DINER CHEZ LES FRANÇAIS	Théâtre (festival)		19/07	FIGEAC	Af**
LES ANIMAUX EN PARADIS	Lecture (festival)		20/07	FIGEAC	G
L'ILIADÉ	Théâtre (festival)		20/07	FIGEAC	G
LE SAS	Lecture (festival)		21/07	FIGEAC	G
PHEDRE !	Théâtre (festival)		21 et 22/07	FIGEAC	B
LE GRAND VERTIGE	Théâtre (festival)		21/07	FIGEAC	Af**
POURQUOI LA DEMOCRATIE A BESOIN DE CULTURE	Lecture (festival)		22/07	FIGEAC	G
LES IMPAVIDES BRETONS	Théâtre Marionnettes (festival)		22/07	FIGEAC	G
ENCABANÉE	Lecture (festival)		23/07	FIGEAC	G
TERMINATOR 2 UNPLUGGED	Théâtre (festival)		23 & 24/07	FIGEAC	B
NIQUER LA FATALITE	Théâtre (festival)		23/07	FIGEAC	Af**
MURMURES D'ECORCES	Lecture (festival)		24/07	FIGEAC	G
MONTANHAR	Théâtre (festival)		24/07	FIGEAC	G

AR Prefecture

046-200067361-20260716-110_2026-DE
 Reçu le 16/07/2026
 Publié le 16/07/2026

UNE TERRE QUI N'EST PAS CHANTEE EST UNE TERRE MORTE	Lecture (festival)		25/07	FIGEAC	G
BUBBLE	Théâtre (festival)		25 & 26/07	FIGEAC	B
L'AVARE	Théâtre (festival)		25/07	FIGEAC	Af**
CIE OBRA	Lecture (festival)		26/07	FIGEAC	G
L'AMANTE ANGLAISE	Théâtre (festival)		26/07	FIGEAC	Af**
LA FAMILLE VIENT EN MANGEANT	Théâtre	Ville de FIGEAC - Concerts des Mardis	07/07	FIGEAC	G
PARLER FLAMENCO	Danse / théâtre		14/07	FIGEAC	G
SMOKY BOAT	Musique		04/08	FIGEAC	G
DU CLASSIQUE AU TZIGANE	Musique		11/08	FIGEAC	G
LEONIE	Musique		18/08	FIGEAC	G
OUVERTURE DE SAISON NOUS LA FORÊT + EN BAL ET VOUS	Théâtre / Musique		26/09	LEYME	G
LA TOURNEE	Théâtre Jeune Public		02 & 03/10	CAJARC LATRONQUIERE	D
ONCT – LES MILLES ET UNE NUITS	Musique		09/10	FIGEAC	A
DUO NŮ	Musique		16 & 17/10	ASSIER CAPDENAC FIGEAC	G
SOUAD MASSI	Musique		06/11	FIGEAC	A
ESQUIF	Théâtre Jeune Public	CIMADE	15 & 16/11	BAGNAC SUR CELE	D
FILS DE BATARD	Théâtre		20/11	FIGEAC	B
JE SUIS TROP VERT	Théâtre Jeune Public		27 & 28/10	FIGEAC	D
PYEBWA	Jeune Public	CIAS	01, 02 & 3/12	LACAPELLE-MARIVAL FIGEAC	F
LES LOUPIOTS	Concert et Poèmes		02 au 12/12		G
LE PARFAIT MANUEL	Théâtre		10/12	FIGEAC	C
BURNING PARTY BURNING HEADS / INFLATABLE DEAD HORSE	Musique		15/01	FIGEAC	C
JEU DE MASSACRE	Théâtre		27/01	FIGEAC	B
GRAINE DE MOUTARDS	Jeune Public	Graine de Moutards	06/02	CAJARC	G
CLOCHE	Cirque		25/02	FIGEAC	C
AU CREUX DE L'OREILLE	Musique Jeune Public	CIAS	01, 02 & 03/03	LACAPELLE-MARIVAL CAPDENAC-GARE FIGEAC	F
LA GRANDE MARMITE	Musique				D
LA SŒUR DE JESUS CHRIST	Théâtre		12/03	FIGEAC	B
TRAIT(S)	Cirque Jeune Public		17 & 18/03	CAJARC	D
L'ART D'AVOIR TOUJOURS RAISON	Théâtre		24/03	CAPDENAC-GARE	C
LES SUBVERSIVES	Théâtre		28 &	CAPDENAC-LE-HAUT	D

			29/03	FIGEAC	
NOE	Danse Jeune Public		21 & 22/04	LACAPELLE-MARIVAL	D
KEZIAH JONES	Musique		23/04	FIGEAC	A
SURVÊT	Musique		12/05	LACAPELLE-MARIVAL	D
MAGNIFIC PICNIC THE BROOKS	Musique		21/05	FIGEAC	G

3/ Les Saisons étudiantes :

Gratuités proposées pour « Les Saisons étudiantes » organisée en partenariat avec l'Université de Toulouse :

- FILS DE BÂTARD : 10 places offertes
- BURNING PARTY : 20 places offertes
- CLOCHE : 10 places offertes
- LA SŒUR DE JESUS CHRIST : 10 places offertes
- L'ART D'AVOIR TOUJOURS RAISON : 10 places offertes
- KEZIAH JONES : 50 places offertes

Après en avoir délibéré à 93 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- D'ADOPTER la programmation et les dispositions tarifaires telles que présentées ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président ou le conseiller délégué au budget et à la prospective financière à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre administrative, financière ou technique de cette programmation et, notamment, les contrats de cession avec les équipes artistiques, les conventions de partenariat avec les partenaires, l'embauche des intermittents du spectacle et les conventions de bénévolat.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le

16 JUIL. 2026

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le
et publié le

16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafrette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSSES) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LENTILLAC SAINTE-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUÉS) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent Thierry ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LACAPPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Hélène suppléante de Auric Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysef-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine pouvoir à Hebert Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzell Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (LE BOUYSSOU) Force.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 89
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs)	Pour : 97 Contre : 3 Abstention : 0 Non votant : 2

Délibération n°111_2026

CULTURE : Action culturelle : convention de partenariat avec la Ville de Figeac pour l'année 2026.

Annexe : Convention de partenariat cadre culture avec Ville de FIGEAC

Dans le cadre de ses compétences culturelles, le GRAND - FIGEAC intervient avec ses services dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, du patrimoine et de la lecture publique.

La Ville de FIGEAC, pour sa part, développe une activité culturelle avec le Musée Champollion Les écritures du monde, le service du Patrimoine, des actions ponctuelles ou thématiques.

Afin de développer une synergie, les deux Collectivités ont conclu le 27 mars 2009 une convention de service partagé permettant au GRAND - FIGEAC d'opérer dans une dimension mutualiste pour le compte de la Ville de FIGEAC.

Dans cette même logique et compte tenu des activités culturelles développées en 2026 par la Ville de FIGEAC et le GRAND - FIGEAC, il est proposé d'adopter une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un programme d'action culturel conjoint pour l'année 2026 (renouvellement d'une convention conclue les années précédentes).

la mise en œuvre d'un programme d'action culturelle conjoint pour l'année 2026 (renouvellement d'une convention conclue les années précédentes).

Dans le cadre de cette convention, la Ville de FIGEAC confie au GRAND - FIGEAC la mise en œuvre de programmations culturelles pour un montant de 28 000 € TTC (Coordination d'un programme de spectacle estival "les Mardis de l'été" ; Organisation de concerts de musiques actuelles ; Coordination d'un programme à destination des étudiants ; Participation à la Quinzaine Féminin Pluriel.le ; Coordination de la Quinzaine Graines de Moutards)

Après en avoir délibéré à 97 voix pour et 3 contre, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- **D'ADOPTER la Convention de partenariat avec la Ville de Figeac pour la mise en œuvre d'un programme culturel pour l'année 2026**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cette Convention de partenariat.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le

16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le
et publié le

16 JUIL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafrayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumont Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSSES) Amadieu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouragnan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYMÉ) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (CARDAILLAC) Picard Sophie.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Hélène suppléante de Auric Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moyssel-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Alain Hebert ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 89
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs)	Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 4

Délibération n°112_2026

ENFANCE : Modification du plan de financement de la micro-crèche sur la Commune de LIVERNON – Validation du coût total de l'opération

Par délibération n° 062_2025 du 29 avril 2025, le Conseil Communautaire a validé l'avant-projet définitif (APD) de la construction de la micro-crèche sur la Commune de LIVERNON et le plan de financement des marchés de travaux correspondant.

Depuis, l'estimation du coût des marchés de travaux en phase APD de 699 000 € HT a été revue à la hausse, en phase DCE, afin d'intégrer des nouvelles demandes de la Collectivité (notamment utilisation de matériaux spécifiques : résine pour la terrasse extérieure et béton drainant).

La hausse du coût des matériaux et le résultat de la consultation des entreprises conduisent aujourd'hui à ajuster le montant des marchés de travaux à ces demandes et de les porter à 784 590 € HT.

De plus, il convient d'intégrer désormais les coûts d'études, d'équipement et de raccordements pour arrêter le coût de l'opération. Enfin, les coûts des investissements liés à l'activité sont à intégrer afin d'obtenir le montant total estimatif de l'opération (aménagement cuisine, achat matériel et jeux de puériculture, matériel informatique et logiciel notamment).

Il est donc proposé de valider le coût total de l'opération en phase APD tel que présenté ci-après.

Le plan de financement doit également être, en conséquence, revu afin d'intégrer des participations supérieures pouvant être sollicitées auprès de la Région et du Département.

Le coût total de l'opération et plan de financement prévisionnels sont donc détaillés ci-après :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	784 590 €	Conseil Départemental du Lot	100 000€
Maîtrise d'œuvre	51 397 €	Région Occitanie	45 000 €
Etudes et Ingénierie	9 738 €	MSA Lot	60 000€
Raccordements	5 457 €	DETR	190 000€
Equipement cuisine	21 000 €	CAF Lot	228 000€
Mobilier et jeux	35 000 €	Autofinancement GRAND-FIGEAC	305 182 €
Informatique et logiciel	6 000 €		
Aléas - imprévus	15 000 €		
Total	928 182 €		928 182 €

La hausse du coût total de l'opération nécessite de modifier l'AP/CP correspondante (sur les Crédits de Paiement 2027) :

Construction d'une micro-crèche LIVERNON

Opération 147 : MICROCRECHE LIVERNON – APCP (TTC)	Crédits de paiement réalisés 2022-2023	Crédits de paiement réalisés 2024	Crédits de paiement réalisés 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Autorisation de Programme 2022-2027 (en € TTC)
Dépenses	0 €	1 680 €	40 099 €	635 755 €	436 284,40 €	1 113 818,40 €
Recettes	0 €	36 000 €	0 €	306 828 €	280 172 €	1 113 818,40 €
<i>FCTVA</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	187 710,77 €
<i>Subventions et fonds de concours</i>	0 €	36 000 €	0 €	306 828 €	280 172 €	623 000 €
<i>Reste à charge</i>						308 107,63 €

A titre indicatif, le coût final d'opération de la micro-crèche de CAJARC est de 954 235 € TTC pour un autofinancement de 442 150 € et un reste à charge de 285 617 € après déduction du FCTVA .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- DE VALIDER le coût total d'opération prévisionnel de la micro-crèche de LIVERNON à 928 182 € HT,
- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président et le 1^{er} Vice-président à solliciter les financements auprès des structures dont les financements ont été modifiés,
- DE VALIDER L'AP/CP telle que modifiée ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre du projet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le

16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le
et publié le

16 JUIL. 2026

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafrayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Hugnette ; (GORSSES) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LEBOURG) Moulènes Serge ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent, (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Héliène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hébert Alain.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOUBRY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayssie Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LEYME) Tillet Marc ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 84
Nombre de votants : 96 (84 + 12 pouvoirs)	Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 1

Délibération n°113_2026

ENFANCE : Ventilation de l'enveloppe des subventions aux ALSH extrascolaires.

Conformément à la délibération n°111/2016, il est proposé une aide annuelle calculée sur la base d'un montant forfaitaire par enfant multiplié par l'effectif moyen journalier de chaque Accueil de Loisirs Sans Hébergement et plafonnée à 8 000 € d'aide maximale.

Cette subvention, qui ne se substitue pas aux aides communales, est budgétisée annuellement par le GRAND - FIGEAC, depuis 2016, à hauteur de 30 200 €.

Après consultation des structures et avis de la Commission, la répartition de la subvention est proposée comme suit :

Associations	Effectifs inscrits	Effectifs moyens/jour	Nombre de jours d'ouverture	Proposition 2026
ASL LEYME	112	20	55	2 013 €
Fédération Partir FIGEAC	488	79	107	7 952 €
Les Petits Castors BAGNAC SUR CELE	85	53	18	5 335 €
Les P'tits tétards Vallée du Célé	35	9	59	906
Locollective CAJARC	149	22	55	2 215 €
Office Social et Culturel – CAPDENAC-GARE	252	45	75	4 530 €
REISSA ASSIER	343	29	53	2 920 €
Repaire des 2 vallées LISSAC ET MOURET	129	43	12	4 329 €
Total	1593	300	434	30 200 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- D'APPROUVER la répartition proposée ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président à signer les conventions ou arrêtés attributifs correspondants.

Il est noté que Pascal LEWICKI, Marc TILLET, Benoît NORMAND, Philippe UNAL (et le pouvoir reçu de Stéphane BERARD) et Valérie PINTON n'ont pris par ni au débat ni au vote.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE

Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUIL. 2026
et publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Isertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumont Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSÈS) Amadieu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapouade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHÈLS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destrue Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine pouvoir à Hébert Alain ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayssie Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LEYME) Tillet Marc.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 87
Nombre de votants : 100 (87 + 13 pouvoirs)	Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 5 Non votant : 1

Délibération n°114_2026

JEUNESSE ET AFFAIRES SOCIALES : Individualisation des subventions aux associations.

Le GRAND - FIGEAC soutient les associations du territoire au titre des compétences jeunesse (fonctionnement des Espace jeunes) et affaires sociales (participation financière au fonctionnement des centres sociaux associatifs agréés par la CAF).

La note de cadrage adressée aux associations début d'année 2026, dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, les invitait à présenter des demandes de subvention à budget constant.

Il est donc proposé de reconduire les subventions obtenues en 2025.

Pour rappel, les associations avaient bénéficié en 2024 d'une augmentation de leur subvention de 3% pour suivre l'inflation.

Après avis de la Commission, la répartition des subventions est proposée comme suit :

ENFANCE JEUNESSE/ AFFAIRES SOCIALES	Attributions 2024	Attributions 2025	Propositions 2026	Observations
Office social et Culturel (Espace jeunes) CAPDENAC-GARE	14 781 €	14 781 €	14 781 €	Les associations avaient bénéficié d'une augmentation de 3% en 2024 pour suivre l'inflation
La Locollective (Espace jeunes et Centre Social) CAJARC	56 169 €	56 169 €	56 169 €	
Association Ségala Limargue				
Centre Social LACAPELLE - MARIVAL	31 055 €	31 055 €	31 055 €	
Centre Social LATRONQUIERE	13 390 €	13 390 €	13 390 €	
Total	44 445 €	44 445 €	44 445 €	
REISSA Centre social ASSIER	41 834 €	41 834 €	41 834 €	
TOTAL	157 229 €	157 229 €	157 229 €	

Après en avoir délibéré à 94 voix pour et 5 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- DE VALIDER les attributions telles que proposées,
- D'AUTORISER le Président à signer les conventions et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Il est noté que Pascal LEWICKI et Marc TILLET n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUIL. 2026
et publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSSES) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapouade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUÉS) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destrue Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine pouvoir à Hébert Alain ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LEYME) Tillet Marc ; (BOUSSAC) Daynac Denis ;.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 87
Nombre de votants : 100 (87 + 13 pouvoirs)	Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 2 Non votant : 2

Délibération n°115_2026

SANTE : Ventilation de l'enveloppe Plan National Nutrition Santé (PNNS)

Lancé en 2001, le Programme national nutrition santé (PNNS) a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition, au sens de l'alimentation et l'activité physique.

Le PNNS 5 (2026-2030) constitue aujourd'hui le cadre de référence de la politique de prévention nutritionnelle en France.

Le GRAND - FIGEAC est depuis 2019 signataire de la Charte « Collectivités actives PNNS » et à ce titre coordonne les dossiers de demandes de subvention et dépose un dossier unique sur la plateforme dédiée de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il revient ensuite à la Collectivité de répartir les financements obtenus.

Pour l'année 2026, dans le cadre de l'appel à projet « collectivités actives PNNS », l'ARS a notifié au GRAND - FIGEAC l'attribution d'une subvention d'un montant de 13 566 €.

Après avis de la Commission, il est proposé d'affecter 1 782 € aux services du GRAND - FIGEAC (3 550 € en 2025) listés dans le tableau ci-dessous (en grisé) et 11 784 € aux organismes listés dans le tableau ci-dessous (10 016 € en 2025), les versements étant conditionnés par la signature préalable d'une convention prévoyant notamment une communication valorisant le partenariat du GRAND - FIGEAC.

ACTIONS	PORTEUR	MONTANT ATTRIBUE
Un jardin et des activités physiques adaptées pour promouvoir une alimentation saine dans un corps sain	Espace petite enfance de CAPDENAC « La Farand'Olt »	631 €
Découverte Baby-tennis	Multi-Accueil de FIGEAC	116 €
Transition vers le bio et l'AOP/AOC pour les goûters, collations et desserts des enfants	Multi-Accueil de FIGEAC	0 €
L'importance d'une activité physique et d'une alimentation saine dès le plus jeune âge	Crèche « Les Ballons Rouges » CARDAILLAC	890 €
Bougez ! C'est bon pour votre santé !	ALSH "Les Loustics" ST FELIX	1 376 €
« So Gouter » : des gouters gourmands et équilibrés	Office Social et Culturel du Capdenacois	1 100 €
Des vacances actives et saines Chantier famille	Association DECLAM Figeac	461 €
Les petits éco-gourmands : apprendre à bien manger autrement	Association "La LoCollective" Cajarc	2 000 €
Bien manger et bouger pour ma santé !	Association Ségala Limargue	2 867 €
Ateliers nutrition à destination de familles en situations socioéconomiques vulnérables	Association Ségala Limargue	882 €
Des vacances actives et saines Chantier ados	Association DECLAM Figeac	656 €
« Eat and Chill » : Bien manger avec un petit budget pour les 14/25 ans	Espace Jeunes Intercommunal de FIGEAC	1 035 €
Gymnastique douce adaptée séniors	CIAS / Maison des Séniors FIGEAC	656 €
Nourrir l'estime de soi à travers le yoga	CIAS / Epicerie sociale FIGEAC	240 €
Ateliers "repas", réalisation d'un jardin et randonnées au « Trait d'Union »	CIAS / Trait d'Union	656 €
TOTAL PNNS 2026		13 566 €

GRAND-FIGEAC	1 782 €
---------------------	----------------

Propositions subventions organismes extérieurs	
« Les Ballons Rouges » Crèche de CARDAILLAC	890 €
ALSH "Les Loustics" ST FELIX	1 376 €
Office Social et Culturel du Pays Capdenacois	1 100 €
Association DECLAM Figeac	1 117 €
Association "La LoCollective" Cajarc	2 000 €
Association Ségala Limargue	3 749 €
CIAS GRAND - FIGEAC	1 552 €
Sous-total à reverser	11 784 €

Après en avoir délibéré à 96 voix pour et 2 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

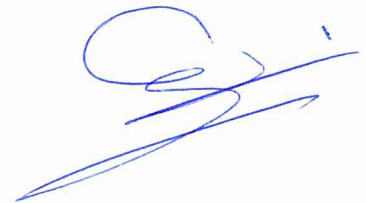
- D'ACCORDER les subventions aux partenaires, présentées ci-dessus dans le cadre des crédits 2026 du PNNS,
- D'AUTORISER le Président à signer les Conventions de partenariat avec les partenaires ci-dessus.

Il est noté que Pascal LEWICKI et Marc TILLET n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le

16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le
et publié le

16 JUIL. 2026

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Marthet Gilles ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSÈS) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Lavyssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hébert Alain ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu.

23 Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry .

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 90
Nombre de votants : 102 (90 + 12 pouvoirs)	Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 1

Délibération n°116_2026

VOIRIE : délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de CARDAILLAC dans le cadre de son projet d'aménagement d'espace public.

Annexe : projet de convention de maîtrise d'ouvrage – Commune de CARDAILLAC

La Commune de CARDAILLAC a lancé un projet de requalification de l'entrée Sud de la Commune. Ce projet comprend la réalisation d'un cheminement piéton au bord de la voie départementale ainsi que le réaménagement de la place du monument qui relève en partie de la compétence du GRAND - FIGEAC et de la Commune et la création d'un parking relevant totalement de la compétence communale.

Le montant total estimé des travaux est de 342 000 € TTC, avec une répartition de 210 291 € TTC soit 61.5% pour la Commune et 131 709 € TTC soit 38.5% pour le GRAND - FIGEAC.

Au vu du montant de cette répartition il a été décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage par convention à la Commune de CARDAILLAC.

Cette convention précise la répartition entre le GRAND - FIGEAC et la Commune de CARDAILLAC des subventions obtenues à savoir 95 005 € de DETR, 41 755 € de FAST et 19 579.77 € d'amendes de police.

Cette répartition sera faite au prorata des travaux et des montants financiers de ceux-ci.

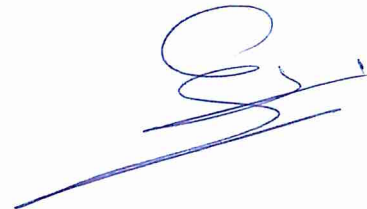
Cette convention précise également les engagements de la Commune et du GRAND - FIGEAC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- **DE DELEGUER la maîtrise d'ouvrage des travaux communautaires à la Commune de CARDAILLAC,**
- **D'AUTORISER le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et tout document relatif à son exécution.**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme **16 JUL. 2026**
FIGEAC, le

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le **16 JUL. 2026**
et publié le

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSÈS) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sadour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHÈLS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (FAYCELLES) Rodrigues André.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine pouvoir à Hébert Alain ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINTE-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayssie Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 89
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs)	Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 2

Délibération n°117_2026

VOIRIE : Enveloppe solidarité voirie pour la Commune de FAYCELLES.

Depuis sa mise en place en 2015, l'enveloppe solidarité a été utilisée à **56 reprises** et pour un montant cumulé de **606 877.27 € TTC**.

Concernant l'exercice budgétaire 2026, le disponible pour la programmation est de 63 921€ TTC sur les 120 000 € de l'enveloppe initiale.

La Commune de FAYCELLES sollicite l'enveloppe solidarité, elle répond aux critères d'éligibilité fixés par la délibération n°127_2015 en date du 16 octobre 2015 prise par le Conseil Communautaire à savoir :

- la voie est communautaire,
- le montant des travaux est supérieur au seuil de déclenchement (5 000 € TTC pour une Commune de moins de 1 000 habitants),
- les dégâts sont dus à un phénomène météorologique exceptionnel.

Les Communes ayant transféré 100% de leur voirie communale peuvent prétendre à une prise en charge de 50%, les Communes qui ont transférées de 80% à 99% de leur voirie pourront bénéficier de 40%, et celles qui ont transféré moins de 80% ne pourront bénéficier que de 30% d'aide. Ces montants sont plafonnés à 20 000 € TTC.

La Commune de FAYCELLES a saisi le Président pour solliciter le recours à l'enveloppe "solidarité" mise en place par le GRAND – FIGEAC par courrier le 11 mai 2026.

La voie communautaire, impasse du Mas de Valade a subi un effondrement du talus de remblai à cause des pluies importantes du mois de février ce qui présente un danger pour les usagers de la voie.

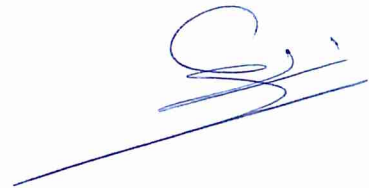
Le montant total des travaux est estimé à **5 760 € TTC**.

COMMUNE	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT PRIS EN CHARGE
FAYCELLES	5 760 € TTC	50% 2 880 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, après avis du Bureau, le Conseil Communautaire décide :
- **D'APPROUVER la prise en charge par l'enveloppe de solidarité budgétisée par le GRAND – FIGEAC pour l'année 2026 du montant précisé dans le tableau récapitulatif ci-dessus**

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme **16 JUL. 2026**
FIGEAC, le

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le **16 JUL. 2026**
et publié le

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Benoît NORMAND

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSES) Amadiou Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent ; (FIGEAC) Rocca Cécile.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine pouvoir à Hébert Alain ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessède Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124	Nombre de conseillers présents : 87
Nombre de votants : 100 (87 + 13 pouvoirs)	Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 2 Non votant : 1

Délibération n°118_2026

SPORTS : Individualisation des subventions ordinaires aux clubs sportifs.

Annexe : Enveloppe 2026 « subventions ordinaires » sur proposition de l'OIS

Il est rappelé qu'en ce qui concerne les subventions aux clubs sportifs, le contrôle des documents associatifs est assuré par Monsieur le Président de l'Office Intercommunal des Sports pour le compte de la Communauté de Communes, sous le contrôle du Président du GRAND - FIGEAC.

L'enveloppe de subventions « ordinaires » aux clubs sportifs 2026 reste inchangée, elle sera de **121 417 €.**

Il est proposé l'individualisation de cette enveloppe, sur avis de l'Office Intercommunal des Sports, comme indiqué dans le tableau annexé. Ces propositions d'attribution ont reçu un avis favorable de la Commission Enfance, Jeunesse, Vie Etudiante et Sports réunie le 3 juin 2026.

Proposition de ventilation des crédits au titre des USEP (Union Sportive Enseignement Premier degré) pour l'exercice 2026

L'Office Intercommunal des Sports a communiqué sa proposition de ventilation de l'enveloppe USEP (Union Sportive Enseignement Premier degré) au titre des cotisations 2025-2026. Il est proposé de reconduire l'attribution de subventions correspondant à 75 % du coût des licences enfants.

Nom de l'association	Commune	Licences Maternelles 4,90 € / licence	Licences Élémentaires 5,70 € / licence	Coût licences enfants	Montant subvention 75% coût licences enfants
APE amis de l'école	BAGNAC	31	0	151,9 €	113,93 €
APE Faycelles Bédier Boussac	FAYCELLES		65	370,5 €	277,88 €

APE RPI Camburat Planioles	PLANIOLES		17	96,9 €	72,68 €
APE	LACAPELLE MARIVAL	20		98 €	73,5 €
Union sportive du Ségala	ST CIRGUES		18	102,6 €	76,95 €
	LAURESSES		16	91,20 €	68,40 €
	MONTET ET BOUXAL		18	102,6 €	76,95 €
	LATRONQUIERE		17	96,9 €	72,68 €
	GORSSES		18	102,6€	76,95 €
AS Aynac	AYNAC		41	233,7 €	175,28 €
Total		51	210	1 446,9€	1 085,2€

AVEYRON12

Nom de l'école	Commune	Licences Maternelles 6,34 € / licence	Licences Élémentaires 6,34 € / licence	Coût licences enfants	Montant subvention 75% coût licences enfants
Ecole Pierre Riols	CAPDENAC GARE	99	168	1 692,78 €	1 269,59 €
Total		99	168	1 692,78 €	1 269,59 €

Le total des subventions versées aux USEP s'élèverait ainsi à **2 354,79 €** en 2026.

Ces propositions d'attribution ont reçu un avis favorable de la Commission Enfance, Jeunesse, Sports, Piscines réunie 3 juin 2026.

Après en avoir délibéré à 97 voix pour et 2 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- **DE VALIDER** la répartition de l'enveloppe de subventions ordinaires 2026 aux clubs sportifs comme présenté en annexe,
- **DE VENTILER** les crédits au titre des USEP pour l'exercice 2026.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions ou arrêtés attributifs correspondants.

Il est noté que Vincent LABARTHE et Patrick CALMON n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme
FIGEAC, le 16 JUIL. 2026

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUIL. 2026
et publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUE) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaud Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafrayette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSSES) Amadiéu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Laborie Géraldine (MOLIÈRES).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Lavyssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparra Aurélien pouvoir à Picard Sophie ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavoille Sandrine pouvoir à Hébert Alain ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOURBY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Fraysse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Besse Claude ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124
Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs)

Nombre de conseillers présents : 89
Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 3

Délibération n°119_2026

SPORTS : Mise à jour des règlements intérieurs des piscines estivales.

Annexes : Règlements des piscines estivales

Le règlement intérieur des piscines estivales date de 2025. Il convient de les mettre à jour, à la suite de la modification de l'âge de gratuité des enfants.

Les modifications principales concernent :

- L'article 6 relatif aux conditions d'accès pour les enfants de moins de 6 ans.

Le règlement intérieur des piscines a été approuvé par le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports).

Après en avoir délibéré à 99 voix pour et 3 abstentions, après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire décide :

- D'ADOPTER le règlement intérieur des piscines estivales.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme 16 JUIL. 2026
FIGEAC, le

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUIL. 2026
et publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Réunion du mardi 7 juillet 2026

Le mardi 7 juillet 2026 à 18h, se sont réunis à PLANIOLES, les membres du Conseil de la Communauté de Communes sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 1^{er} juillet 2026.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

Président de séance : Monsieur Vincent LABARTHE

Présents : (ANGLARS) Vermande Claudine ; (ASPRIERES) Allaux Benjamin ; (ASSIER) Hug Maxime ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Bru Lambert ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Lacabane Jean-Michel ; (BAGNAC-SUR-CÉLÉ) Pinton Valérie ; (BÉDUIER) Normand Benoît ; (BESSONIES) Issertes Corentin ; (BOUSSAC) Daynac Denis ; (CAJARC) Rougeyrols-Pley Dominique ; (CALVIGNAC) Burg Didier ; (CAMBES) Negron Marylène ; (CAMBOULIT) Beaudouin Pascal ; (CAMBURAT) Poussardin Christian ; (CAPDENAC-GARE) Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Guayroso Lucille ; (CAPDENAC-GARE) Jacques Thierry ; (CARAYAC) Guerrieri Léa ; (CARDAILLAC) Picard Sophie ; (CAUSSE ET DIÈGE) Cance Marine ; (CUZAC) Mourgues Evelyne ; (DURBANS) Lalo Théodore ; (ESPAGNAC SAINTE-EULALIE) Ferrarini Hélène ; (ESPÉDAILLAC) Barbé Gérard ; (FAYCELLES) Rodrigues André ; (FELZINS) Roquefeuil Thierry ; (FIGEAC) Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Baldy Guillaume ; (FIGEAC) Brouqui Philippe ; (FIGEAC) Delestre Christine ; (FIGEAC) Galès Fabienne ; (FIGEAC) Gastaudo Irène ; (FIGEAC) Labarthe Vincent ; (FIGEAC) Lafragette Arnaud ; (FIGEAC) Landrein Philippe ; (FIGEAC) Lapacherie Alain ; (FIGEAC) Laporterie Anne ; (FIGEAC) Lehours Patrick ; (FIGEAC) Léonard Camille ; (FIGEAC) Magne Marjorie ; (FIGEAC) Rocca Cécile ; (FONS) Laumond Patrick ; (FOURMAGNAC) Tiegna Huguette ; (GORSSES) Amadieu Eric ; (GRÉALOU) Bellivier Gilles ; (GRÈZES) Marinho Céline ; (LABATHUDE) Fouraignan Marie-Paule ; (LACAPELLE-MARIVAL) Bladou Martine ; (LACAPELLE-MARIVAL) Lewicki Pascal ; (LARNAGOL) Ortalo-Magné André ; (LARROQUE-TOIRAC) Pradines Fabrice ; (LATRONQUIÈRE) Carlet Stéphane ; (LAURESSES) Juliac Martial ; (LE BOURG) Moulènes Serge ; (LENTILLAC SAINT-BLAISE) Taurines Philippe ; (LEYME) Tillet Marc ; (LINAC) Gouzou Serge ; (LISSAC ET MOURET) Delmas Christian ; (LIVERNON) Belin Jérôme ; (LISSAC ET MOURET) Unal Philippe ; (LUNAN) Canet Marie-Joëlle ; (MARCILHAC-SUR-CÉLÉ) Jourdan Véronique ; (MONTREDON) Blanqui Roseline ; (MONTET ET BOUXAL) Leprettre Stéphane ; (PLANIOLES) Lacout Guy ; (PRENDEIGNES) Bahu Pascal ; (PUYJOURDES) Sdour Nour-Eddine ; (REILHAC) Escapoulade Joyeux Julie ; (REYREVIGNES) Mir Sandrine ; (RUDELLE) Nayrac Jean-Luc ; (RUEYRES) Delmas Jean-Pierre ; (SABADEL-LATRONQUIÈRES) Laporte Jean ; (SAINT-CHELS) Pary Dominique ; (SAINT-CIRGUES) Hebert Alain ; (SAINT-FÉLIX) Constant Denis ; (SAINT-HILAIRE) Lafon Guy ; (SAINT-MAURICE EN QUERCY) Destruel Gilbert ; (SAINT-PIERRE TOIRAC) Brix Lucien ; (SAINT-SIMON) Calmon Patrick ; (SAINT-SULPICE) Landes Claudine ; (SAULIAC-SUR-CÉLÉ) Jeanne William ; (TERROU) Moncany Didier ; (THÉMINETTES) Caron Laurent.

Suppléants avec droit de vote (régulièrement désignés par un titulaire) : Laroche Hellé suppléante de Rigolle Edouard (BALAGUIER D'OLT) ; Gentou Didier suppléant de Hurard Christine (CADRIEU) ; Puech Falguieres Blandine suppléante de Despeyrou Pierre (ISSEPTS) ; Dange Hélène suppléante de Auriac Patrick (SAINT-JEAN-MIRABEL) ; Landes Jérôme suppléant de Berthoumieu Marie (ALBIAC) ; Joly Nathalie suppléante de Labarie Géraldine (MOLIÈRES).

Pouvoirs :

(CAPDENAC-GARE) Dournes Louis pouvoir à Bourhis Yann ; (CAPDENAC-GARE) Moysset-Combettes Marie-Claude pouvoir à Jacques Thierry ; (CAPDENAC-GARE) Pourcel Christophe pouvoir à Allaux Benjamin ; (CAPDENAC-GARE) Viguié Véronique pouvoir à Guayroso Lucille ; (CORN) Legresy Dominique pouvoir à Ferrarini Hélène ; (FIGEAC) Lavayssière Colette pouvoir à Magne Marjorie ; (VIAZAC) Philippe Nathalie pouvoir à Bahu Pascal ; (CAJARC) Forte Patrick pouvoir à Rougeyrols-Pley Dominique ; (ISSENDOLUS) Laparro Aurélien pouvoir à Picard Sophie ; (LABASTIDE DU HAUT-MONT) Gavaille Sandrine pouvoir à Hébert Alain ; (CAPDENAC-GARE) Berard Stéphane pouvoir à Unal Philippe ; (FIGEAC) Jean Laurence pouvoir à Arjeau Mathieu ; (FIGEAC) Marthet Gilles pouvoir à Lapacherie Alain.

Excusés ou absents : (BRENGUES) Garcia Wetzel Nathalie ; (CAPDENAC-GARE) Sémété Hélène ; (ESPEYROUX) Pradayrol Josiane ; (FIGEAC) Fel Jérôme ; (FIGEAC) Fiacre Capucine ; (FLAUJAC-GARE) De Morais Isabelle ; (MONTBRUN) Rauffet Sylvie ; (QUISSAC) Fogarizzu Alain ; (SAINT-BRESSOU) Mercier Patrick ; (SAINT-COLOMBE) Landes Roger ; (SAINT-JEAN-DE-LAUR) Conte Didier ; (SAINT-MÉDARD NICOUBRY) Roussies Jean-Marie ; (SAINT-PERDOUX) Frayse Benjamin ; (SALVAGNAC-CAJARC) Tastayre Hervé ; (SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE) Le Roux Michel ; (SONAC) Bessede Claudine ; (THÉMINES) Brunet Jacques ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Monthieux Jean-Paul ; (CAPDENAC-LE-HAUT) Desgouttes Isabelle ; (FRONTENAC) Farrugia Thierry ; (SONNAC) Dalmon Jérôme ; (LE BOUYSSOU) Force Thierry.

Secrétaire de séance : Jean LAPORTE

Nombre de conseillers en exercice : 124

Nombre de conseillers présents : 89

Nombre de votants : 102 (89 + 13 pouvoirs)

Délibération n°120_2026

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL

Marchés publics :

Type de marché	Intitulé	Titulaire	Adresse	Montant € H.T.	Cadre de la signature
Marché Non-alloti	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine du Surgié	Atelier GIL Salom Architecture	5 rue de l'hôtel de ville 65100 Lourdes	197 600	Délibération spéciale : N°03526

LOT 1	Achat de matériel scénique	On stage 31 SAS	53 avenue du Docteur Guilhem 31810 Venerque	25 922.25	Délégation du Conseil au Président
LOT 2	Achat de matériel scénique	M2A	2 allée des écoles 94290 Villeneuve le Roi	11 436.00	Délégation du Conseil au Président
LOT 3	Achat de matériel scénique	M2A	2 allée des écoles 94290 Villeneuve le Roi	9 297.66	Délégation du Conseil au Président
LOT 4	Achat de matériel scénique	Eclairage vidéo son	147 route de Lyon 24000 Perigueux	18 999.99	Délégation du Conseil au Président
LOT 5	Achat de matériel scénique	M2A	2 allée des écoles 94290 Villeneuve le Roi	10 416.95	Délégation du Conseil au Président
LOT 6	Achat de matériel scénique	M2A	2 allée des écoles 94290 Villeneuve le Roi	8 912.80	Délégation du Conseil au Président
Marché non-alloti	Schéma directeur des aménagements cyclables	Egis Villes & transports	170 avenue Thiers 69006 Lyon	36 850	Délibération spéciale : N°02726

Signature de conventions :**CLIMAT/ENVIRONNEMENT : Signature d'une convention avec Enedis pour la mise en place d'une opération d'autoconsommation collective photovoltaïque**

Annexe : Convention avec Enedis pour la mise en place d'une opération d'autoconsommation collective Exemple

Suite à la construction et au raccordement d'une ombrière photovoltaïque sur le site du Centre Technique Routier Mutualisé en juin 2026, le GRAND - FIGEAC souhaite mettre en place une opération d'autoconsommation collective patrimoniale. L'objectif est d'utiliser l'électricité produite par cette ombrière pour la consommer en temps réel sur une quinzaine de sites du GRAND - FIGEAC situés principalement autour de FIGEAC et CAPDENAC - GARE.

L'opération permettrait ainsi de faire des économies sur les factures d'électricité des sites concernés. Il est estimé que plus de 90% de la production d'électricité de l'ombrière pourra être utilisée en direct, et que cela couvrira près d'un tiers de la consommation des sites en question, pour un montant qui pourra atteindre 20 000 € d'économies.

Le surplus d'électricité sera vendu à EDF Obligation d'Achat. A terme, tous les sites du GRAND - FIGEAC pourront être reliés à cette opération afin de maximiser les économies.

La mise en place d'une opération d'autoconsommation ne nécessite aucun travaux ni coût spécifique.

Il s'agit seulement que le GRAND - FIGEAC signe une convention avec Enedis pour spécifier les sites à intégrer dans le périmètre. Enedis aura ensuite la charge de transmettre toutes les informations nécessaires aux fournisseurs d'électricité, afin de défacturer les montants concernés de leurs factures.

Au regard de son montant, cette convention relève de la délégation du Conseil Communautaire au Président.

CULTURE. Mise en œuvre d'une résidence d'artistes et territoire avec la Compagnie Balle Perdue.

Dans le cadre de l'appel à projets "Vie étudiante et de Campus" dans les Villes et Territoires Universitaires, il a été conclu une convention avec la Compagnie de théâtre "Balle Perdue" pour conduire un projet de résidence d'action culturelle avec les étudiants sur l'année universitaire 20262027.

Le montant de cette contractualisation avec la Compagnie de théâtre "Balle Perdue" est de 18 000 €, financés à hauteur de 80% par le dispositif Vie étudiante et de campus.

La convention de partenariat relève de la délégation du Conseil Communautaire au Président.

ADMINISTRATION GENERALE : Recollement des archives communautaires.

Les dernières élections se sont tenues en mars et avril 2026. Elles ont un impact sur la gestion des archives intercommunales car depuis l'arrêté du 31 décembre 1926 le recollement des archives est obligatoire à cette occasion.

À chaque renouvellement des Conseillers Communautaires, l'ancien et le nouveau Président, même si c'est la même personne, sont tenus légalement de contresigner 3 exemplaires d'un procès-verbal de prise en charge et de décharge des archives ainsi que du récolement de celles – ci.

Le récolement est l'inventaire des collections d'archives d'une Collectivité avec mention de l'état de conservation des documents.

Ces exemplaires sont destinés à :

- L'Autorité Territoriale
- Directeur des Archives Départementales
- Service des Archives de la Collectivité

Le Président est en effet responsable pénalement de toute destruction non réglementaire (act. 43215 à 43217 du code pénal) et est autorisé par délibération 061_2026 à procéder au recollement.

Le procès-verbal sera la trace de l'existence et de l'état des archives à un moment donné et sera signé par le Président.

ADMINISTRATION GENERALE : point d'information sur les pouvoirs de police spéciale

En application de l'article L. 5211-9-2 du CGCT, les compétences voirie, assainissement (collectif et non collectif), habitat, réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage, collecte des déchets ménagers ou encore de PLU (ou règlement local de publicité), des Communautés de Communes entraînent automatiquement et de plein droit le transfert des pouvoirs de police « spéciale » au Président de l'intercommunalité.

Les Maires disposent toutefois d'un pouvoir d'opposition. En effet, à la suite de l'élection du Président de l'EPCI et dans un délai de 6 mois à compter de celle-ci, le Maire d'une Commune sur le périmètre de laquelle le Président exerçait un pouvoir de police peut s'opposer à la reconduction du transfert de ce pouvoir. La notification de cette opposition au Président met fin au transfert. En outre, le Maire d'une Commune sur le périmètre de laquelle le président n'exerçait pas un pouvoir de police doit, s'il le souhaite et dans le même délai, renouveler l'opposition à ce transfert.

Par ailleurs, le Président dispose également d'une possibilité de renonciation au transfert de plein droit des pouvoirs de police spéciale sur l'ensemble du territoire dans un délai de 7 mois à compter de son élection si au moins un des Maires lui a notifié son opposition.

Les Maires de LARNAGOL, CAPDENAC-GARE et FLAUJAC-GARE ayant informé le Président de leur opposition à ce transfert, il a également décidé par arrêté n° 2026-071 portant renonciation au

transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes du GRAND-FIGEAC de renoncer à ce transfert des polices spéciales en lien avec les compétences communautaires concernées.

Il convient cependant de noter qu'en **matière d'habitat indigne**, le Président de la Communauté de Communes peut uniquement renoncer à exercer cette police **si la moitié des Maires s'est opposée au transfert ou si les Maires qui s'y sont opposés représentent au moins 50 % de la population de la Communauté de Communes**.

Considérant que l'exercice de ce pouvoir de police spéciale, qui couvre notamment la prononciation des arrêtés de péril et les procédures d'interdiction d'habiter, nécessiterait pour leur mise en œuvre, la mobilisation des officiers de polices judiciaires des Communes (policiers municipaux ou Maires), rendant de ce fait le transfert de ce pouvoir de police inopérant, **il est demandé aux Communes de faire parvenir votre position quant à ce transfert spécifique avant le 1^{er} septembre 2026**.

FINANCES :

Virements de Crédits

VC 1 budget annexe Affaires Culturelles 50004

Considérant que les crédits votés à l'article 2051 – Concessions et droits étaient insuffisants, ce compte en dépense d'investissement devait être abondé pour 5 000 € par des crédits disponibles au compte 2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers dont les crédits prévus au BP 2026 n'ont pas été consommés. Le virement de crédit suivant a été autorisé le 21/05/2026 :

VC 1	Affectation comptable	Montant	Objet
Section d'investissement Dépenses	Chap. 20 – Art. 2051 Concessions et droits similaires / Fct 311 / Festival de théâtre	5 000 €	Inscription de crédits au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour les dépenses liées à la création graphique, les crédits ayant été prévus au chapitre 21 (immobilisations corporelles)
	Chap. 21 - Art. 2188 Autres / Fct 311 / Festival de théâtre	- 5 000 €	Baisse des crédits prévus au BP 2026 pour équilibre

VC 1 Budget principal 50000

Considérant que les crédits du chapitre 67 en dépenses de fonctionnement étaient insuffisants, le compte 673 - chap. 67 Titres annulés (sur exercices antérieurs) devait être abondé pour 2 000 €, par des crédits disponibles en section de fonctionnement sur le chapitre 65 Compte 65888 Autres, dont les crédits prévus au BP 2026 n'ont pas été consommés. Le virement de crédit suivant a été autorisé le 21/05/2026 :

VC 1	Affectation comptable	Montant	Objet
Section de fonctionnement Dépenses	Chap. 67 – Art. 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) / Fct 633 / Office du Tourisme Intercommunal	2 000 €	Complément de crédits afin d'enregistrer des annulations de titres liées à des encaissements de taxe de séjour versés en double par l'hébergeur
	Chap. 65 - Art. 65888 / Fct 01 / Fin - Autres	- 2 000 €	Baisse des crédits prévus au BP 2026 pour équilibre

VC 2 Budget principal 50000

Considérant que les crédits de l'opération 126 Travaux piscine LACAPELLE-MARIVAL en dépenses d'investissement étaient insuffisants, cette opération et notamment le compte 21738-Autres constructions ont été abondés pour 5 200 € par l'opération 99 Gros travaux divers bâtiments en section d'investissement avec le chapitre 21 Compte 21738 Autres constructions, dont les crédits prévus au BP 2026 n'ont pas tous consommés. Le virement de crédit suivant a été autorisé le 16/06/2026 :

AR Prefecture

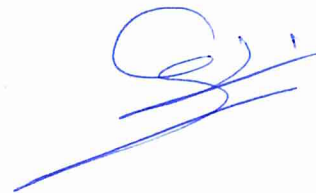
046-200067361-20260716-120_2026-DE
Reçu le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026

VC 2	Affectation comptable	Montant	Objet
Section d'investissement Dépenses	Opération 126 - Chap. 21 - Art. 21738 / Fct 323 / PISLAC – Autres constructions	5 200 €	Complément de crédits pour permettre le paiement de la révision de prix sur les dernières dépenses liées à cette opération
	Opération 99 - Chap. 21 - Art. 21738 / Fct 510 / ST – Autres constructions	-5 200 €	Baisse des crédits prévus au BP 2026 et non consommés. Pour équilibre

Le Conseil a pris acte de ces informations.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
pour extrait certifié conforme 16 JUIL. 2026
FIGEAC, le

Le Président,
Vincent LABARTHE



Acte rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité le 16 JUIL. 2026
et publié le